REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MESRS)

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

(FASEG)

Mémoire réalisé en vue de l'obtention des crédits associés au diplôme de

LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCES ECONOMIQUES

Option : Economie **Filière : Analyse des Politiques de Développement**

Thème :

ANALYSE COMPARATIVE DES ELASTICITES FISCALES AU BENIN

Réalisé et soutenu par :

Fédherbe D. SOSSOU & Sévérin GBECHE

Sous la direction de :

Directeur de mémoire

Prof. Alastaire Sèna ALINSATO
Maître de conférences agrégé des Sciences Economiques
Enseignant-Chercheur à la FASEG/UAC

Maître de stage

M. Charles YEHOUENOU
Directeur de l'Unité de Politiques Fiscales

Jury Eco 027

Président: Prof ALINSATO Alastaire

Membres : 1. M. HEKPONHOUE Sylvain

2. M. FATON Charles

Mémoire soutenu le 23 Janvier 2021

AVERTISSEMENT

« La faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université d'Abomey-Calavi n'entend donner ni approbation, ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs »

DÉDICACE 1

À

- ✓ Mon père, Antoine SOSSOU
- ✓ Ma mère, Justine TCHIDEME

D. Fédherbe SOSSOU

DÉDICACE 2

À

- ✓ Ma mère, A. Florence FANOUVI
- ✓ La mémoire de mon père, Joseph GBECHE

Sévérin GBECHE

REMERCIEMENTS

Nombreuses sont les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à notre formation et à l'obtention du présent document. Nous voudrions témoigner toute notre gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.

Nos sincères remerciements vont à :

- Professeur ACCLASSATO Denis, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion.
- Professeur Alastaire Sèna ALINSATO, Maître de conférences agrégé de Science Economique, notre Directeur de mémoire, qui a accepté diriger ce travail malgré ses multiples occupations.
- Docteur Calixe ALAKONON, Enseignant-Chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi qui nous a étroitement assisté dans ce travail.
- Tout le corps professoral de la FASEG qui a participé à notre formation.
- Monsieur Charles YEHOUENOU, Directeur de l'Unité de Politiques Fiscales (UPF), notre Maître de stage pour son aide, ses conseils et son appui à la réalisation de ce travail
- Tout le personnel de l'Unité de Politique Fiscale.
- Toute la famille SOSSOU et GBECHE.
- Monsieur Dieu Donné HOUNSSOUNOU.
- Toutes les personnes qui, directement ou indirectement, ont contribué à la réussite de ce travail.

RESUME

L'objectif de cette étude est de comparer les élasticités de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au Bénin. En particulier, il s'agit d'une part de déterminer et de comparer l'élasticité de l'IS et de la TVA au Bénin et d'autre part d'évaluer l'effet des réformes fiscales mises en œuvre sur l'élasticité de l'IS et de la TVA.

Pour atteindre ces objectifs, deux étapes marquent la démarche adoptée. La première étape se consacre à l'analyse de l'évolution des différentes variables. La seconde étape consiste à s'inspirer des contributions théorique et empirique pour spécifier les deux modèles utilisés et procéder à l'estimation économétrique. Les différents modèles sont estimés avec la méthode dites Moindre Carrée Ordinaire (MCO). Cette étude révèle que les élasticités de l'IS et de la TVA sont toutes supérieures à l'unité. Elles sont donc relativement élastiques. Les résultats de cette étude montrent que l'élasticité de la TVA par rapport au PIB est plus élevée que celle de l'IS. De plus, les réformes mises en œuvre influencent plus l'élasticité de l'IS que celle de la TVA.

Mot-clé : élasticité fiscale, impôt, réforme, Impôt sur les Sociétés, Taxe sur la Valeur Ajoutée

Abstract

The objective of this study is to compare the elasticities of the Corporate Tax (CIT) and the Value Added Tax (VAT) in Benin. In particular, it is a question on the one hand of determining and comparing the elasticity of CIT and VAT in Benin and on the other hand of evaluating the effect of the tax reforms implemented on the elasticity of CIT and VAT.

To achieve these objectives, two stages mark the approach adopted. The first step is devoted to analyzing the evolution of the different variables. The second step is to draw on the theoretical and empirical contributions to specify the two models used and to proceed with the econometric estimation. The different models are estimated using the so-called Ordinary Least Square (OLS) method. This study reveals that the elasticities of IS and VAT are all greater than unity. They are therefore relatively elastic. The results of this study show that the elasticity of VAT in relation to GDP is higher than that of CIT. In addition, the reforms implemented influence the elasticity of the CIT more than that of the VAT.

Keyword : fiscal elasticity, tax, reform, Corporate tax, Value Added Tax

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADF	Augmented Dickey-Fuller
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFPI	Centre de Formation Professionnelle des Impôts
CSC	Cellule de Services aux Contribuables
DA	Droits d'Accises
DCF	Direction du Contrôle Fiscal
DGE	Direction Générale des Grandes Entreprises
DGI	Direction Générale des Impôts
DGID	Direction Générale des Impôts et des Domaines
DGR	Direction de la Gestion des Ressources
DLC	Direction de la Législation et du Contentieux
DPSE	Direction de la Planification et du Suivi Evaluation
DSI	Direction des Systèmes d'Informations
EDT	Enregistrement, des Domaines et du Timbre
GUEF	Guichet Unique des Etats Financiers
IGS	Inspection Générale des Services
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
MCO	Moindre Carré Ordinaire
MECeF	Machine Electronique Certifiée de Facturation
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MFRE	Mission Fiscale des Régimes d'Exception
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PAARIB	Projet d'Appui à l'Accroissement des Recettes Intérieures du Bénin
PIB	Produit Intérieur Brut
RGT	Receveur Général du Trésor
RNI	Recette Nationale des Impôts
SARL	Société A Responsabilité Limitée
SA	Société Anonyme
SAS	Société par Action Simplifiée
SIGTAS	Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilés
TTC	Toute Taxes Comprises

TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union des Etats Membres de l'Afrique de l'Ouest
UPF	Unité de Politique Fiscale

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Présentation des variables 24
Tableau N°2 : Présentation des résultats du test ADF en niveau sur les variables 35
Tableau N° 3 : Présentation des résultats du test ADF en différence première sur la variable 35
Tableau 4 : Résultat de l'estimation du modèle 1 sans effet réforme 36
Tableau 5 : Résultat de l'estimation du modèle 1 avec effet réforme 37
Tableau 6 : Récapitulatif des élasticités du modèle 1 38
Tableau 7 : Présentation des résultats du test ADF sur les variables en niveau 39
Tableau 8 : Présentation des résultats du test ADF sur les variables en différence première 39
Tableau 9 : Résultat du test de cointégration de Johansen 40
Tableau 10 : Résultat de l'estimation du modèle 2 sans effet réforme 40
Tableau 11 : Test de cointégration de Johansen 42
Tableau 12 : Résultat de l'estimation du modèle 2 avec effet réforme 42
Tableau 13 : Récapitulatif des élasticités du modèle 2 43
Tableau 14 : Récapitulatif des élasticités 44

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique N°1 : Courbe de Laffer 18
Graphique N°2 : Evolution du PIBn vis-à-vis de la TVA 32
Graphique N°3 : Evolution du PIBn vis-à-vis IS de 2010 à 2019 33
Graphique N°4 : Evolution de la TVA et de l'IS 34

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1
CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE 3
Section 1 : Présentation de la Direction Générale des Impôts 4
Section 2 : Déroulement de stage 10
CHAPITRE 2 : CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE 11
Section 1 : Problématique, objectifs et hypothèses 12
Section 2 : Revue de la littérature et méthodologie de recherche 15
CHAPITRE 3 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS 31
Section 1 : Présentation des résultats 32
Section 2 : Analyses des résultats 44
CONCLUSION 46

INTRODUCTION

La sensibilité des recettes fiscales du Gouvernement à l'évolution de la situation économique est une variable clé de la politique budgétaire. Elle est utilisée pour prévoir les revenus de l'Etat lors de la préparation du budget. Dans la plupart des pays, et particulièrement dans ceux de l'Afrique sub-saharienne, les Etats sont confrontés à la nécessité de l'évolution des recettes fiscales par rapport au niveau de l'activité économique dans le but de faire face aux importants besoins en investissements publics.

En effet, l'impôt influence le comportement des agents économiques. Il est un outil d'orientation de l'activité économique dans le cadre des politiques établies par les Gouvernements. Ainsi la fiscalité est au cœur des instruments les plus utilisés pour orienter l'économie et rendre le système fiscal comme un déterminant de la croissance économique (Mohammed et El mokhtar, 2016).

La régularité dans le paiement des impôts par les contribuables est un devoir pour contribuer activement aux fonds publics au mieux de financer les investissements publics. En effet, la politique budgétaire peut laisser sa marque sur la conduite des processus économique et financier. Mais à son tour, elle est conditionnée par l'environnement économique à travers un certain nombre de facteurs parmi lesquels se démarquent : l'état de l'économie, les relations entre les secteurs public et privé, le niveau de revenu des citoyens etc. Les actions gouvernementales peuvent affectées les recettes à travers diverses politiques telles que la modification du taux de change et le niveau d'inflation. Ces facteurs sont importants pour déterminer les assiettes fiscales à un moment donné et l'élasticité du système fiscal (Brima et Festus, 2012).

Une compréhension claire de la variation des revenus de l'activité économique dans le temps est nécessaire pour générer une croissance appropriée des revenus des recettes fiscales à long terme (Bruce, Fox et Tutle, 2006). La connaissance de la forme d'élasticité fiscale (élastique ou inélastique) est importante dans la prise de décision pour la politique budgétaire d'un pays car elle permet de déterminer l'évolution de la recette totale collectée (Bunescu et Mihaiu, 2010). Ces élasticités peuvent être affectées par les changements dans la conformité fiscale, puisque les entreprises et les ménages sont plus susceptibles de se soustraire à l'impôt lorsqu'ils sont limités par le crédit ou une mauvaise situation financière (Poghosyn, 2011).

Par ailleurs, la convergence macroéconomique et réglementaire au sein de l'Union Economique Monétaire Ouest Africain (UEMOA) a des effets concrets sur la fiscalité, à la fois en fixant des critères de stabilité macroéconomique, mais aussi des normes harmonisant les taux et seuils des impôts intérieurs (Banque Mondiale, 2018). Parmi les impôts majeurs, qui ont pour vocation de contrebalancer les pertes tarifaires, deux sont concernés, il s'agit de : la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et l'Impôt sur les Sociétés (IS).

Eu égard de tout ce qui précède, il sera pertinent d'analyser comparativement les élasticités fiscales au Bénin, notamment les élasticités de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de l'Impôt sur les Sociétés (IS) respectivement par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB).

Cette étude s'articule en trois (03) chapitres. Le premier chapitre expose le cadre institutionnel, le deuxième le cadre théorique et la méthodologie de recherche et le troisième chapitre se consacre à la présentation et l'analyse des résultats.

CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

Ce chapitre est subdivisé en deux sections, la première section fait une présentation de la Direction Générale des Impôts (DGI) et la seconde expose le déroulement de stage.

Section 1 : Présentation de la Direction Générale des Impôts

1- Historique de la Direction Générale des Impôts

L'organisation des services des impôts depuis le 1er août 1960 jusqu'en 1968 a été caractérisée par l'existence de deux services : le Service des Contributions Directes (précédemment situé au bloc administratif des impôts de l'avenue Monseigneur STEINMETZ) et le service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre (EDT) en face de la Cour Suprême et derrière les locaux des PTT à Ganhi.

Le Service des Contributions Directes est devenu Direction des Impôts par décret n° 215/PR/MFAE du 26 juin 1967. Quelques mois plus tard, le service de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre a été transformé en Direction des Domaines, de l'Enregistrement et du Timbre. C'est au cours de l'année 1968 que se réalisa la fusion des deux directions. Elle donna lieu à la création de la Direction Générale des Impôts. Plus tard, l'administration fiscale a été érigée en Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) aux termes du décret n°93-44 du 11 mars 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances. La DGID est dirigée par un Directeur Général nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre chargé des Finances. Il est assisté dans l'exercice de ses fonctions d'un Directeur Général Adjoint.

2- Compétences et Missions de la Direction Générale des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 104 du décret N°2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances, la Direction Générale des Impôts est compétente pour ce qui concerne :

- les impôts et taxes assimilées ;
- les impôts indirects et taxes assimilées à l'exception de celles exigibles à l'importation ou à l'exportation ;
- les droits d'enregistrement et de timbres ou taxes assimilées.

Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, la Direction Générale des Impôts est chargée :

- de la détermination, du contrôle et de la liquidation de tous les impôts, taxe, droits, amendes et pénalités fiscales de toutes natures prévus ou à prévoir par les lois et règlements au profit de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- du contentieux, du recours gracieux et du dégrèvement des impôts, taxes, droits, amendes et pénalités fiscales de toutes natures prévus ou à prévoir par les lois et règlements au profit de l'Etat et des collectivités territoriales dans les limites de sa compétence ;
- du recouvrement des recettes fiscales et parafiscales et de leur reversement au Trésor :
- du contrôle fiscal ;
- de la préparation des textes à caractère législatif et règlementaire en matière d'impôts à l'endroit du législateur et de règlementaire, et de rédaction des instructions en application de ces textes de portée générale ;
- de l'identification, de la localisation et de l'immatriculation des contribuables ;
- de la gestion des exonérations fiscales ;
- de l'appréciation des clauses des contrats de marchés soumis à l'avis de la DGI ;
- de la représentation de la DGI dans les commissions de passation des marchés publics ;
- de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- de la gestion du Guichet Unique des Etats Financiers ;
- de la gestion de l'ensemble du réseau comptable ;
- de l'élaboration conjointe avec la Receveur Générale du Trésor (RGT) de la note d'accord relative aux recettes fiscales et parafiscales recouvrées et reversées au Trésor Public et de la situation des restes à recouvrer ;
- de l'élaboration des comptes administratifs et de gestion et de leur transmission à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême en vue de leur mise en état d'examen.

3- Fonctionnement et Organisation

Pour l'accomplissement de sa mission la DGI est dotée entre autres d'un Directeur Général et son adjoint, les structures et personnes rattachées au DGI, les directions centrales, les directions opérationnelles.

La Direction Générale des Impôts est placée sous l'autorité du Directeur Général, qui définit les grandes orientations, contrôle l'exécution des activités et évalue les performances. Il est assisté d'un Adjoint qui le supplée ou le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Le Directeur Général Adjoint, sous l'autorité du Directeur Général, assure le pilotage et la coordination de toutes les réformes fiscales en collaboration avec la Direction de la Planification et du Suivi-Evaluation.

Les structures et personnes rattachées au Directeur Général sont :

- Le Secrétariat ;
- L'Inspection Générale des Services (IGS) ;
- L'Unité de Politique Fiscale (UPF) ;
- La Cellule de Services aux Contribuables (CSC) et
- L'Assistant du Directeur Général.

Les Directions centrales comprennent :

- La Direction des Systèmes d'Informations (DSI)

La Direction des Systèmes d'Informations (DSI) a pour attributions, la coordination, l'assistance et l'animation des services informatiques. Elle est aussi chargée du traitement, du stockage et de la diffusion des informations sous forme de données au sein de la DGI. Elle est la correspondante de la Direction de l'Informatique et du Préarchivage (DIP) du Ministère de l'Economie et des Finances. Elle centralise et gère également l'immatriculation et le fichier national des contribuables.

La Direction des Systèmes d 'Informations dispose d'un secrétariat et de trois (3) services : le service « Développement et Base de Données » ; le service « Systèmes et Réseaux » et le service « Exploitation ».

- La Direction de la Législation et du Contentieux (DLC)

La Direction de la Législation et du Contentieux (DLC) a pour attributions :

- l'élaboration des avant-projets des textes fiscaux ;

- les avant-projets de codification et de mise à jour du Code Général des Impôts et du Livre des Procédures Fiscales ;

- l'élaboration des textes d'application en toutes matières fiscales ;

- la conception et la rédaction de la documentation fiscale et la préparation des campagnes d'information à l'intention des contribuables en liaison avec la Cellule de Services aux contribuables

- le traitement de tous les dossiers de réclamation contentieuse et de recours gracieux

- la tenue du secrétariat de la Commission des Impôts,

- le contrôle des états de dégrèvement d'office établis par les services d'assiette et les services de contrôle.

Elle comprend, outre le secrétariat, deux (02) services : le Service de la Législation et des Relations Internationales (SLRI) et le Service du Contentieux (SC).

- La Direction de la Planification et du Suivi évaluation (DPSE) ;

La Direction de la Planification et de Suivi-Évaluation (DPSE) a pour mission l'élaboration de tous outils de planification, de gestion et de suivi-évaluation des activités de la DGI. Elle est la correspondante de la Direction de la programmation et de la prospective du Ministère de l'Economie et des Finances. Elle est également chargée de coordonner les opérations d'assiette de tous les impôts.

A ce titre, elle assure notamment :la mise en place des outils de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi des activités de la DGI, le suivi et la centralisation des opérations d'assiette des services opérationnels, la gestion du guichet unique des états financiers, la centralisation des rapports de gestion des unités opérationnelles, l'élaboration des rapports mensuels, trimestriels et annuels d'activité de la DGI, l'élaboration, la diffusion et l'analyse des statistiques fiscales, la réalisation de toutes études à caractère économique et fiscal, le pilotage des réformes fiscales en sous la supervision du Directeur Général Adjoint, du suivi de l'exécution des projets et programmes gérés à la DGI.

La Direction de la Planification et de Suivi-Evaluation comprend, outre le secrétariat, deux (2) services : le Service de la Planification et du Suivi (SPS) et le Service des Etudes, de l'Evaluation et des Réformes Fiscales (SEERF).

- La Recette Nationale des Impôts (RNI) ;

La Recette Nationale des Impôts (RNI) est chargée de :

- mettre en œuvre la politique de recouvrement de la DGI ;

- coordonner les programmes d'action en recouvrement et en assurer le suivi de l'exécution ; centraliser et de suivre la gestion des restes à recouvrer ;

- diffuser les instructions comptables ; animer et de contrôler le réseau comptable de la DGI • apurer la comptabilité des postes comptables ;

- gérer et de contrôler l'ensemble des imprimés valeurs (carnets de quittances à souches, imprimés techniques, livres comptables, timbres fiscaux, attestations fiscales sécurisées, vignettes, etc.)

- élaborer les bordereaux de développement des recettes centraliser les opérations comptables, les statistiques de recouvrements et des dégrèvements, modérations et remises en matière d'impôts d'Etat et d'impôts locaux

- suivre les recouvrements effectués pour le compte de la Direction

Générale des Impôts

- mettre en œuvre la procédure d'admission en non-valeur des cotes irrécouvrables

- élaborer les comptes administratifs en vue de leur mise en état d'examen par la Chambre des Comptes de la Cour Suprême,

La Recette Nationale des impôts comprend, outre le secrétariat, deux

(02) services : le Service de la Comptabilité Publique (SCP) et le Service du Contrôle et de la Réglementation Comptable (SCRC).

- La Direction du Contrôle Fiscal (DCF) ;

La Direction du Contrôle Fiscal (DCF) est chargée de la mise en œuvre des stratégies de contrôle fiscal. Elle est notarnment chargée de la collecte, la centralisation et la mise à la disposition des services opérationnels de toutes informations, analyses et rapports à des fins de recoupements.

A ce titre, elle assure : l'appui technique des services opérationnels en matière de contrôle fiscal ; la coordination des enquêtes fiscales ; l'analyse risque du tissu fiscal ; l'élaboration des programmes de vérifications fiscales ; la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Elle comprend, outre le secrétariat, deux (02) services : la Brigade des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse-Risque ; la Brigade de Vérifications et d'Interventions Rapides (BVIR). Chaque brigade est placée sous l'autorité d'un chef qui a rang de chef de service.

- La Direction de la Gestion des Ressources (DGR) ;

La Direction de la Gestion des Ressources (DGR) est chargée, en liaison avec la Direction de l'Administration et des Finances du Ministère, de la gestion des ressources humaines, du matériel, des finances, de la logistique et des archives.

La DGR comprend, outre le secrétariat, trois (03) services : le Service des Ressources Humaines (SRH) ; le Service du Matériel et des Affaires Financières (SMAF) et le Service des Archives et des Savoirs (SAS).

- Le Centre de Formation Professionnelle des Impôts (CFPI).

Le Centre de la Formation Professionnelle des Impôts est chargé de : l'élaboration en relation avec les écoles de formation, des programmes d'enseignements ; la formation initiale des agents recrutés par le Ministère en charge de la fonction publique et mis à la disposition de la DGI par le MEF ; le recensement et l'analyse des besoins de formation qualifiante du personnel de la DGI en liaison avec la Direction de l'Administration et des Finances du ministère et l'élaboration des programmes de formation continue du personnel de la DGI en liaison avec la Direction de l'Administration et des Finances du ministère et la collecte et la centralisation de la documentation relative aux enseignements dispensés dans le centre.

Par ailleurs, les directions opérationnelles comprennent les directions à compétence nationale à savoir la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et la Mission Fiscale des Régimes d'Exception (MFRE) et les directions opérationnelles à compétence territoriale comprenant six directions départementales à raison d'une pour la gestion de deux départements.

Section 2 : Déroulement de stage

1- Présentation de la Direction d'accueil

Le stage académique en vue de la réalisation du présent mémoire de fin de formation s'est déroulé à l'Unité de Politique Fiscale (UPF).

L'UPF dirigée par un Chef qui a rang de directeur central, est chargée de la planification, du suivi et de l'évaluation de la politique fiscale. Sous cet angle elle s'occupe de :

- L'analyse et les simulations des prévisions de recettes fiscales ;
- L'étude, l'analyse et la modélisation des projets de réformes de politique fiscale ;
- L'analyse et l'évaluation des dépenses fiscales en collaboration avec la Mission Fiscale des Régimes d'Exception.

2- Travaux exécutés

Sur notre période de stage à l'Unité de Politique Fiscale (UPF) nous avons eu l'opportunité de participer à certaines activités dont l'une des plus importantes a été l'actualisation de la base des données sur les dépenses fiscales au titre de l'année 2020. Cette base de données retrace les opérations d'exonérations en crédit douanier, en crédit intérieur (TVA intérieure) et par code additionnel.

Le stage s'est déroulé dans une ambiance de travail conviviale. Le personnel de l'UPF nous a permis de consolider nos acquis en recherches scientifiques et de trouver des solutions à nos diverses préoccupations.

CHAPITRE 2 : CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE

Ce chapitre est subdivisé en deux sections, la première section présente la problématique, objectifs et hypothèses et la seconde, la revue de la littérature et la méthodologie adaptée pour réaliser l'étude.

Section 1 : Problématique, objectifs et hypothèses

Cette section retrace dans un premier paragraphe, la problématique de l'étude et dans un second paragraphe, les objectifs et les hypothèses de recherche.

1- Problématique

Les Gouvernements ont besoin de plus de recettes pour satisfaire les besoins de dépenses, et de maintenir un niveau adéquat d'investissements publics et sociaux. Ainsi, Musgrave (1959), propose une théorie normative des finances publiques qui relie les dépenses publiques aux recettes fiscales. Dans son étude, il se concentrait sur les principes de l'imposition et de l'incidence fiscale. En effet, au fur et à mesure que les dépenses prennent de l'importance dans les économies nationales, il est important pour l'Etat d'adopter des mesures pour accroître également la mobilisation des recettes à travers les impôts et taxes qui constituent la principale source de revenus pour beau nombre de pays développés et ceux en développement.

Pour Jèze (1936), « l'impôt est une prestation de valeur pécuniaire, exigée des individus d'après des règles fixes, en vue de couvrir des dépenses d'intérêt général et uniquement en raison du fait que les individus qui doivent le payer sont membres d'une communauté politique organisée ». La fonction classique de l'impôt est la couverture globale de la charge publique. L'Etat doit encaisser correctement les impôts pour lui permettre de couvrir les dépenses publiques par sa fonction budgétaire suite à la stabilité de la croissance induit en grande partie par la participation du secteur privé qui génère des recettes fiscales. Par ailleurs, les économistes libéraux comme Locke, Turgot mais en particulier Smith (1776) suggérait que l'impôt peut entraver l'industrie du peuple et le détourner de s'adonner à certaines branches de commerce ou de travail. Say (1803) dans sa citation exprime que « l'impôt exagéré détruit la base sur laquelle il porte ». Ainsi, il avance l'idée que le taux de prélèvement obligatoire trop élevé décourage l'activité et engendrerait des recettes fiscales inférieures à celles d'un impôt modéré. Cette théorie serait donc modernisée par l'économiste Laffer (1970), popularisée par la célèbre formule « trop d'impôt tue l'impôt ».

D'autre part, Mirrless en 1971 introduisait la notion de l'imposition optimale qui, pour lui est un système de prélèvement obligatoire qui maximise les recettes fiscales, tout en minimisant

les désincitations à l'effort chez les contribuables qui aux préalables causés par un ralentissement de l'activité économique. Il est donc constaté que le reflet de l'activité économique se voir à travers les élasticités. Ainsi, l'élasticité des recettes fiscales au PIB est devenue un élément important de recherche chez les économistes et d'orientation des politiques fiscales chez les décideurs publics (Saez, 1980). En effet, pour analyser les élasticités des recettes fiscales en Allemagne Guerrit et Christoph (2012) ont estimé les élasticités à long terme et ont constaté qu'elles sont sensiblement inférieures à celles des études comparables aux taxes liées aux bénéfices et sont légèrement plus faibles pour les taxes sur la valeur ajoutée, alors qu'à long terme l'élasticité des impôts sur les salaires est proche de l'estimation consensuelle de la littérature. De plus, Liliana et Carmen en 2013 ont fait une étude sur l'analyse de la sensibilité des recettes fiscales aux variations du produit intérieur brut en Roumanie détaillée par type de taxes. Elles ont remarqué que le pays se caractérise par une élasticité des recettes fiscales inférieures à la moyenne parmi vingt-sept pays de l'union européenne. L'élasticité fiscale la plus élevée est enregistrée pour les taxes à la consommation.

Cependant, durant ces dernières décennies, atteindre le niveau de recettes ciblé par l'UEMOA à 20% du PIB nécessitera des efforts de mobilisation de recettes fiscales significatifs pour ces Etats suite aux exigences du critère de convergence macroéconomie. Au Bénin, des efforts de mobilisations significatifs des recettes fiscales s'imposent pour atteindre le niveau de pression fiscale ciblé par l'UEMOA à 20%. L'indicateur de transition fiscale dans l'UEMOA exige des recettes fiscales intérieures au moins à 55% des recettes globales. Le Bénin en 2017 a pu atteindre ses objectifs de rendement budgétaire avec plus de 44 milliards de francs CFA par rapport à 2016. Le rendement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est particulièrement progressif et s'est situé à 3,64% du PIB en 2018 contre 2,1% en 2013 grâce au Projet d'Appui à l'Accroissement des Recettes Intérieures du Bénin (PAARIB) par le Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilés (SIGTAS). Depuis fort longtemps où les recettes de porte sont restées en tête du peloton, les recettes fiscales intérieures sont passées de 381 milliards de francs CFA en 2016 à 540 milliards de francs CFA en 2019 avec plus de 150 milliards supplémentaires grâce aux différentes réformes sur les trois dernières années. Les recettes fiscales sont sensiblement sous la moyenne de la région. En effet, en 2017 le ratio impôt/PIB du Bénin était de 9,7%, comparativement à 15,4% pour les pays à faible revenu et en développement non riche en ressources et 15,1% pour les pays d'Afrique subsaharienne (Banque Mondiale, 2018).

A cet effet, la Direction Générale des Impôts envisage atteindre un niveau supérieur de recettes intérieures, en menant des réformes affectant en particulier les contribuables sur les revenus ainsi que sur la consommation finale à travers les impôts directs et ceux indirects. Dans ce contexte, il est important d'estimer l'élasticité fiscale et d'apprécier le dynamisme du système fiscal béninois.

Ainsi, il est posé la question principale de recherche suivante **: Quel est le niveau des élasticités fiscales au Bénin ?**

De cette question de recherche ressort deux questions spécifiques :

- Quelle est l'élasticité de l'IS et de la TVA par rapport au PIB au Bénin ?
- Quel est l'effet des réformes fiscales mises en œuvre sur l'élasticité fiscale de l'IS et de la TVA au Bénin ?

2- Objectifs et hypothèses de recherche

2.1- Objectifs de recherche

❖ Objectif général

L'objectif général de cette étude est de comparer les élasticités de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au Bénin.

❖ Objectifs spécifiques

- Déterminer et comparer l'élasticité fiscale de l'IS et de la TVA au Bénin.
- Evaluer l'effet des réformes fiscales mises en œuvre sur l'élasticité de l'IS et de la TVA.

2.2- Hypothèses

Dans le but d'atteindre les objectifs cités ci-dessus, il est formulé les hypothèses de recherche suivantes :

Hypothèse 1 : La TVA a une élasticité plus élevée que celle de l'IS au Bénin.

Hypothèse 2 : Les réformes fiscales mises en œuvre influencent plus l'élasticité de la TVA que celle de l'IS.

Section 2 : Revue de la littérature et méthodologie de recherche

1- Revue de la littérature

La revue de littérature permet dans le cadre de toute recherche de prendre connaissance des points de vue préalablement acquis sur le problème en résolution.

1.1- Clarification des concepts clés

1.1.1- Les impôts sur les sociétés (IS)

L'impôt sur les sociétés, aussi connu sous le nom d'impôt sur les bénéfices, désigne l'impôt dû par les entreprises chaque année. Cet impôt sur les bénéfices se calcule sur les bénéfices effectués par les entreprises pendant un exercice fiscal. Des sociétés établies sous un statut juridique comme les SARL, les SA, ou les SAS, sont imposées obligatoirement sous l'impôt sur les bénéfices. Ce dernier est considéré, pour les sociétés, comme l'équivalence de l'impôt sur le revenu pour les particuliers.

Le bénéfice net imposable calculé, trois taux sont appliqués, 30 % pour les personnes morales autres que les industries et 25 % pour les personnes morales ayant une activité industrielle et les entreprises minières (bénéfices provenant exclusivement de l'exploitation d'un gisement de substances minérales) et entre 35% et 45% pour les bénéfices tirés des activités de recherche, d'exploitation, de production, et de vente d'hydrocarbures y compris les opérations de transport qui en sont l'accessoires.

Le montant du minimum de l'impôt sur les sociétés est de 0,75% des produits encaissables pour les personnes morales ayant une activité industrielle ; de 1% pour les entreprises minières et les personnes morales autres que les industries. Dans tous les cas, l'impôt minimum ne peut être inférieur à 250 000 F CFA.

Les paiements doivent être effectués dans les dix premiers jours des mois de mars, juin, septembre, et décembre de chaque année, le premier de ces acomptes étant celui dont l'échéance suit immédiatement le début de l'exercice ou de la période d'imposition. Le montant de chaque acompte est égal au quart de l'impôt dû l'année précédente.

1.1.2- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

C'est un impôt est collecté par un contribuable assujetti pour le compte de l'administration fiscale. Le contribuable assujettis (une entreprise en règle générale) qui reverse la TVA tout ou une partie du montant de l'impôt sur le prix de vente au consommateur. Au Bénin les assujettis

de plein droit à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), les personnes physiques ou morales qui habituellement ou occasionnellement achètent pour revendre ou accomplissent des actes relevant d'une activité industrielle, commerciale, agricole, artisanale ou d'une activité non commerciale à l'exclusion des activités salariées. La TVA est une taxe à déclaration mensuelle. Le paiement de la taxe due et acquitté le jour du dépôt de la déclaration, au plus tard le 10 de chaque mois. Le taux de la TVA est fixé à 18 %.

En effet, la cotisation de TVA à acquitter correspond à l'excédent de la TVA collectée par l'entreprise, auprès des clients sur ses ventes ou ses prestations de services (TVA en aval), sur la TVA en amont, c'est-à-dire la TVA payée sur les achats par le contribuable. La TVA en amont est déductible seulement si les opérations correspondantes en aval sont taxables.

Le principe est le suivant : l'entreprise majore son prix de vente du montant de la TVA qu'elle facture à son client et qu'elle reverse à l'Etat après déduction des montants de TVA (opération dite de récupération de la TVA) qu'elle a dû payer à ses propres fournisseurs pour acquérir les biens et services nécessaire à son activité.

La TVA est donc intégralement supportée par le dernier consommateur du bien, mais collectée de manière fractionnée par les organismes assujettis à la TVA (entreprises, certaines professions indépendantes et certaines associations). Ceux-ci reversent à l'Etat la TVA en fonction de sa valeur ajoutée qui est la différence entre la valeur finale des biens et services (prix de vente) et la valeur des biens et services utilisés dans le processus de fabrication.

1.1.3- Elasticité fiscale

La notion d'élasticité est cernée par Walras (1834-1910) et Marshall (1842-1924), et mise en lumière par l'économiste français Augustin Cournot (1801-1877). Ce dernier conteste le théorème de base des auteurs classiques, lesquels considéraient une fois pour toutes que « le prix des choses est en raison inverse des quantités offertes et en raison directe des quantités demandées ». Cournot s'attache à envisager les fonctions des produits : pour les biens manufacturés, affirme-t-il, la demande doit varier plus que le prix, tandis que pour les choses les plus nécessaires, comme pour les plus superflues, la demande varie peu en comparaison des prix. C'est de cette façon que la notion d'élasticité fait son entrée dans le raisonnement économique.

L'élasticité se définit, dès lors, comme un rapport existant entre les variations absolues ou relatives de deux phénomènes économiques. Cette notion va jouer un rôle primordial dans la

connaissance économique, car elle permet d'approfondir la recherche de relations fondamentales. C'est dans le domaine des prix et des revenus que l'élasticité revêt la plus grande signification. L'élasticité de la demande par rapport aux prix (ou élasticité directe) exprime la réaction de la demande aux variations de prix. Elle se définit comme le rapport entre le pourcentage de variation de la quantité demandée et le pourcentage de variation de prix.

A contrario, l'inélasticité caractérise l'absence de lien ou l'indépendance des variations des deux variables concernées. Le terme « sensibilité » est parfois utilisé car le problème analysé revient le plus souvent à trouver une réponse à la question pratique :

-Que se passe-t-il au niveau de la « variable-effet » si j'agis sur la « variable-cause » ?

-Quel niveau d'effet initial est nécessaire et/ou suffisant pour obtenir tel niveau de résultat ?

En outre, le terme « élasticité » (elasticity) apparait pour la première fois dans les Principes d'économie politique, l'ouvrage paru en 1890 d'Alfred Marshall qui restera pendant plusieurs décennies un des manuels de référence en sciences économiques. Au XXe siècle, l'usage de la notion d'élasticité est étendu à de nombreuses autres variables économiques puis financières.

Selon Saez, l'élasticité mesure le degré auquel les quantités demandées ou offertes répondent à un changement de prix ou de tout autre déterminant de la demande ou de l'offre. Elle permet d'évaluer la réactivité de la quantité demandée ou offerte s'il y a une variation dans une ou deux des variables. Par ailleurs, Obitin (2019) définie l'élasticité fiscale comme une meure de la variation des recettes fiscales consécutive à une variation du revenu.

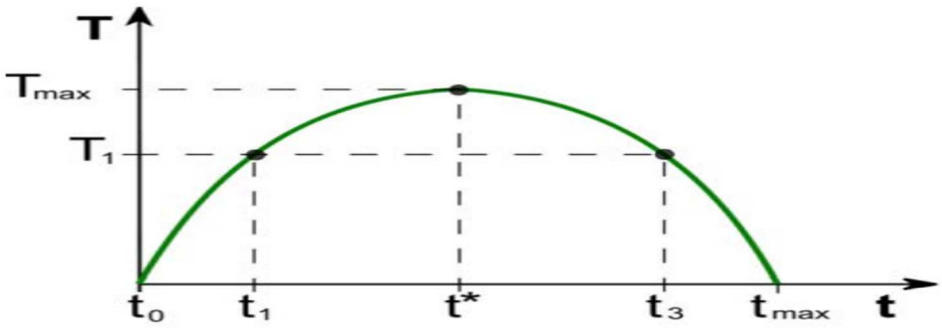
1.2- Approche théorique

Pour Adam Smith (1776), « l'impôt peut entraver l'industrie du peuple et le détourne de s'adonner à certaines branches de commerce et de travail qui fourniraient de l'occupation et des moyens de subsistance a beaucoup de monde ». Ainsi, tandis que d'un côté il oblige le peuple à payer, de l'autre côté il diminue ou peut être anéantit quelques-unes des sources qui pourraient le mettre plus aisément dans le cas de le faire. Depuis, la plupart des économistes en particulier ceux de l'offre tentent à considérer que la fiscalité pénalise la croissance économique.

La contribution sans doute la plus célèbre et la plus cité dans la littérature consacrée aux approches économique de l'impôt est celle livrée par l'économiste libéral américain Arthur Laffer dans les années 1970, même si d'autres avant lui avait déjà présenté des conceptions similaires de la théorie fiscale. Cette période marque en fait le retour de la pensée libérale. En

effet, la crise économique des années 1970 a permis de relever les limites du modelé keynésien basé sur l'intervention de l'état. Les pensées libérales accusant le poids trop important de l'état, se développent alors. La vision de Laffer va fortement influencer la littérature théorique et empirique de l'impôt ains que les politiques de l'Etat américain en matière de fiscalité dans les années 1980 et au passage celles de nombreux gouvernement à travers le monde. Le message qu'il véhicule à travers son fameux slogan « trop d'impôt tue l'impôt » permet déjà de comprendre l'idée générale de l'approche qu'il propose. En effet, il préconise une baisse de l'impôt qui selon lui serait bénéfique à l'économie. Il appuie son raisonnement sur sa fameuse courbe de forme U renversé qui portera d'ailleurs son nom, illustré dans le graphique.

Graphique N°1 : : Courbe de Laffer



Source : Réalisé par les auteurs, 2020

Laffer suggère que la relation positive entre l'évolution du taux d'imposition et la progression des recettes de l'état s'inverse lorsque le taux de prélèvement atteint un niveau trop élevé (correspondant à $t*$ dans le graphique). En d'autres termes, à partir de ce point, continuer à pratiquer une hausse des taxes entraînerait une réduction des recettes fiscales de l'Etat d'où le fameux slogan « trop d'impôt tue l'impôt ». En outre, selon l'auteur un niveau trop élevé de prélèvement devrait obérer l'épanouissement de l'activité économique. L'idée centrale sur laquelle repose le raisonnement de Laffer est que la hausse des taux d'imposition provoque à terme des effets désincitatifs sur l'offre de travail et l'épargne dont les retombées sont plus fortes que l'augmentation arithmétique des recettes fiscales. Par ailleurs, des taux de prélèvement élevés ont tendance à favoriser des comportements de fraude et d'évasion fiscale. L'auteur convoque des fondements microéconomiques pour appuyer son analyse. Il fait notamment appel aux effets de substitution et revenu consécutifs à une hausse des prélèvements fiscaux. Le premier décrit la réaction du travailleur face à la baisse de son salaire net qui va le

contraindre à procéder à un arbitrage entre travail et loisir qui sera à la faveur du loisir devenu moins cher. L'effet revenu se manifeste par contre par une hausse de l'offre de travail des ménages pour compenser la perte de revenu induite par la hausse des impôts, et retrouver leur niveau de rémunération initial. Ces deux effets sont donc contradictoires et la véritable difficulté est de déterminer celui qui l'emporte. A cet égard comme l'indique Musgrave, « Il n'y a pas de raison pour qu'on puisse s'attendre a priori à ce qu'un impôt sur le revenu accroisse ou réduise l'offre de travail ; seule la recherche empirique peut fournir une réponse »

La problématique de l'optimalité fiscales, plus précisément du taux optimal d'imposition reste une question centrale à laquelle la courbe de Laffer n'est pas parvenue à répondre. Néanmoins, faisant partie des objectifs implicites visés par cette théorie, elle offre un prétexte pour l'aborder. La notion de fiscalité optimale est étroitement liée à celle de fardeau fiscal. Plus précisément, déterminer l'optimalité en matière de taxation passe par l'évaluation de la perte de bien être occasionnée par la taxation sur l'augmentation de la taxe. Les préoccupations d'efficacité et d'quitté gouvernent les principes d'établissement d'une fiscalité optimale. Selon l'approche marshallienne (1920) à travers son fameux diagramme, la taxe introduit une distorsion qui perturbe l'équilibre Pareto optimal entraînant ainsi une perte de bien-être. Le raisonnement de l'auteur part des surplus de consommations et de profit qui baissent sous l'effet de la taxation.

Dans le même ordre d'idée, Hicks (1942) et plus tard Wilig (1976) définissent la compensation de la perte de bien-être comme le revenu à verser au consommateur pour maintenir son niveau d'utilité inchangé. De manière équivalente, il s'agit du revenu auquel le consommateur est prêt à renoncer pour éviter une augmentation de prix. Cette définition s'approche de l'interprétation du fardeau fiscal fournie par Mohring (1971). Selon ce dernier en effet, il s'agit du montant que le consommateur accepterait de payer au-delàs des taxes qu'il supporte normalement, pour bénéficier d'un retrait de la totalité des impôts.

Dans le cadre des prévisions du budget de l'Etat, il est nécessaire d'évaluer l'effet de l'offre de croissance économique sur les recettes de l'Etat. En effet, lorsque la croissance est forte, les bases d'imposition (revenus, résultats des entreprises, consommation…) ont tendance à augmenter. Et à diminuer en cas de décroissance. Ces variations du taux de croissance, et donc des bases d'impositions induisent donc une augmentation (ou une diminution) des recettes fiscales. La détermination du taux de variation des recettes et des dépenses en fonction du taux décroissance est une mesure de l'élasticité budgétaire à la croissance.

L'élasticité des recettes fiscales à l'activité économique a fait l'objet de nombreux travaux, émanant principalement des institutions internationales. Ces travaux mettent en valeur les réactions spécifiques des différents impôts au cycle économique. La proposition d'une élasticité des recettes à l'activité revient à estimer une forme réduite d'élasticité, qui agrège implicitement deux éléments distincts : l'élasticité de la recette à l'assiette taxable et celle de l'assiette à l'activité. En effet les élasticités utilisées dans la littérature sont exprimées en fonction de l'activité, mesurée par le PIB (Belinga et al., 2014), l'output gap (Sancak et al., 2010 ; Girouard et André, 2005 ; Price et al., 2014) ou l'assiette taxable (Wolswijk, 2007). L'output gap est un indicateur d'activité usuellement utilisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Commission européenne pour exprimer les élasticités de recettes fiscales et calculer un solde budgétaire structurel. La difficulté à utiliser cet indicateur d'activité est que l'output gap est connu avec incertitude (Lequien et Montaut, 2014). L'utilisation directe du PIB nominal comme mesure de l'activité a plusieurs avantages. L'utilisation de cette mesure de l'activité a l'avantage de la simplicité et d'une plus grande stabilité. Elle permet en outre de comparer les élasticités de différentes taxes entre elles. En revanche, elle ne permet pas de contrôler certains effets de structure dans l'économie. L'assiette fiscale retenue sur laquelle les recettes sont assises est une approche également fructueuse qui contrôle davantage les effets de composition éventuels, mais qui se heurte à la difficulté de construire des assiettes pertinentes et précises, notamment pour l'IS. De plus, cette définition de l'élasticité ne permet pas de comparer les différentes élasticités entre elles dans la mesure où toutes les assiettes ne répondent pas de manière identique à un choc d'activité

Sur le long terme, les recettes fiscales dans leur ensemble sont supposées progresser au même rythme que l'activité. Cette élasticité unitaire des recettes fiscales à l'activité devrait ainsi se traduire par la stabilité du taux de prélèvements obligatoires au cours du temps en l'absence de mesures. En outre, cette relation unitaire de long terme peut évoluer en fonction de la structure de l'économie ou des réformes fiscales. Si le système fiscal dans son ensemble a une élasticité à l'activité proche de l'unité, les différents impôts ont une sensibilité spécifique qui peut s'écarter de cette valeur de référence unitaire ainsi donc en référence, l'élasticité de la recette à un choc de revenu demeure unitaire. La TVA, qui est un prélèvement globalement proportionnel à l'activité - elle porte sur l'ensemble de la valeur ajoutée - est donc susceptible d'avoir une élasticité à l'activité proche de 1. En ce qui concerne l'Impôt sur le revenu, à barème fixé, la progressivité de l'impôt conduit à une élasticité supérieure à 1 : une hausse de revenu identique à tous les niveaux conduit à une hausse plus importante des recettes. Pour la part de

l'impôt sur les sociétés, dont la structure de taux est légèrement progressive, l'élasticité pourrait également avoir une valeur supérieure à l'unité.

En outre, l'élasticité de long terme des recettes fiscales à l'activité se définit comme l'impact définitif engendré par une variation de 1 % de l'activité. À court terme, la réponse des recettes fiscales à l'activité peut toutefois dévier de cette valeur, essentiellement pour deux raisons. D'abord, l'assiette peut réagir avec une certaine inertie à l'activité. Ensuite, il peut exister des comportements d'optimisation ou des dispositifs propres à certains impôts (possibilité de report des déficits ou des crédits d'impôt par exemple) conduisant à lisser l'incorporation du choc d'activité dans la recette fiscale. Pour la distinguer de l'élasticité de long terme, on définit l'élasticité de court terme des recettes fiscales comme la réponse contemporaine de celles-ci à un choc d'activité. Les propriétés de court terme des élasticités dépendent souvent de l'assiette sur laquelle l'impôt est calculé. En effet, l'élasticité d'une recette au PIB est le produit entre l'élasticité à son assiette fiscale et l'élasticité de cette assiette fiscale au PIB. L'élasticité de court terme au PIB peut donc différer de l'élasticité de long terme à cause de la réaction de son assiette à un choc d'activité. L'élasticité-PIB d'un impôt assis sur une assiette plus volatile que le PIB sera plus important à court terme qu'à long terme.

Au-delà de la croissance agrégée de l'économie mesurée par la croissance du PIB, certains changements structurels sont de nature à modifier les élasticités. Une hausse de la part du capital dans la valeur ajoutée tendrait à augmenter l'assiette fiscale de l'IS et se traduirait par une élasticité de l'IS au PIB plus forte. L'effet à en attendre sur l'IR est indéterminé car en France certains revenus du capital sont inclus dans son assiette. Le type de modèle de croissance économique joue également : si celle-ci est tirée par les exportations, l'assiette taxable de la TVA n'augmentera pas aussi vite que le PIB. Enfin, un différentiel de croissance entre contribuables riches et pauvres module l'élasticité des impôts progressifs comme l'IR : l'accroissement des inégalités tire à la hausse l'élasticité des impôts progressifs (Princen et al., 2013 ; Sancak et al. 2010).

Les recettes d'un impôt sont constituées de deux composantes. La première est spontanée : à législation constante, elle évolue en réponse directe à l'environnement économique et qui est utilisée par Sancak et al. (2010) et Price et al. (2014), dans l'estimation d'élasticité une variable consiste à ajouter souvent un taux d'imposition jugé représentatif servant de proxy pour contrôler les changements de législation. La seconde est discrétionnaire (Duchêne et Lévy, 2003) ; il s'agit des mesures nouvelles décidées année après année. Ne pas contrôler l'existence

de la composante discrétionnaire tend à biaiser l'estimation des élasticités, comme soulignent Barrios et Fargnoli (2010), Wolswijk (2007) et Princen et al. (2013) et qui consiste à corriger directement les recettes à partir des montants des mesures discrétionnaires. Une manière simpliste de le faire serait de soustraire ces mesures contemporaines à la recette totale. Mais celle-ci ne permet pas de corriger efficacement la série, car la dynamique « spontanée » des mesures discrétionnaires passées n'est pas corrigée. Une approche différente, privilégiée par Barrios et Fargnoli (2010) ou Wolswijk (2007), consiste à corriger la croissance des recettes brutes par les mesures discrétionnaires.

Dans la littérature récente, la comparaison des élasticités est rendue difficile par les différences entre les variables en fonction desquelles elles s'expriment et par les différences institutionnelles entre les régimes fiscaux des pays représentés. Les élasticités estimées sont néanmoins homogènes entre- elles, à l'exception des résultats de Belinga et al. (2014) et de Girouard et André (2005), qui estiment une pure réaction des recettes au PIB sans corriger les mesures discrétionnaires. Dans cette littérature, l'élasticité de la TVA apparaît quasiment unitaire à court comme à long terme.

1.3- Approche empirique

Ayoki et al., (2005) ont effectué des recherches sur les réformes fiscales et la mobilisation des recettes intérieures en Ouganda en utilisant la méthode de l'ajustement proportionnel. Leurs résultats ont révélé que les réformes avaient un impact positif sur les impôts directs, l'indice d'élasticité de l'impôt sur le revenu étant passé de 0,706 à 1,082 après les réformes, tandis que les impôts indirects passaient également de 1,037 à 1,306. Ils ont conclu que la réforme était nécessaire à l'économie mais qu'il y avait plus de place pour l'amélioration. Muriithi et Moyi (2003) ont menés une étude sur le Kenya a montré que les réformes fiscales avaient un impact positif sur la structure fiscale globale et sur les manipulations fiscales individuelles, à l'exception de la TVA qui ne répondait pas aux changements de revenus.

Timsina (2007) à mener une étude sur la buoyancy et l'élasticité fiscale au Népal. Son étude révèle que le système fiscal népalais est inélastique (0 ,51), entre 1975-2005 avec une buoyancy supérieur à l'unité. Ainsi l'essentiel de la perception des recettes fiscales du Népal émane davantage des changements discrétionnaires au niveau de la politique fiscale que des facteurs liés, a la situation économique du pays.

Arulampalan et al., (2009) estiment qu'un (01) dollar d'impôt sur les bénéfices réduit les salaires de 92 centimes à long terme, par contre, Fayçal et Saloua (2016) dans leurs travaux sur l'impact des recettes fiscales sur la croissance économique dans les grands pays et les paradis fiscaux, attestent que l'impôt est un outil important pour faire face à la récession actuelle et au ralentissement économique.

Keho (2010) s'est intéressé au problème des prélèvements fiscaux sur l'activité économique en Côte d'Ivoire. En utilisant les tests de cointégration et de causalité sur des données annuelles couvrant la période de 1960 à 2006, l'auteur obtient à long terme, l'existence de relations entre la consommation, l'investissement et le PIB. À court terme, il trouve une relation négative entre les taxes sur les biens et services, les taxes sur le commerce et la croissance du PIB par tête. Pour l'auteur, la fiscalité ne freine pas la croissance à long terme et les recettes fiscales sont positivement corrélées au PIB et à ses composantes. En revanche, Ebeke et Ehrhart (2010) concluent que d'autres effets des structures fiscales sur la croissance proviennent de la forte instabilité des recettes fiscales dans de nombreux pays en développement.

Sébastien et Cristina (2010), dans leur étude, constatent que l'évasion fiscale en douanes est un problème sérieux dans les pays en développement, où les recettes douanières représentent souvent une part importante des recettes publiques et ont étudié théoriquement et empiriquement les déterminants de cette évasion fiscale par pays et par produit, en se fondant sur l'analyse systématique des écarts de statistique commerciale entre le pays d'exportation et celui d'importation. Ainsi, ils ont pu constater r que l'évasion fiscale en douane est plus élevée dans les pays pauvres, surtout lorsque le règne de l'Etat de droit est limité.

En analysant les élasticités fiscales de l'inde, Acharna (2011) a utilisé un modèle de régression linéaire. Les coefficients d'élasticité révèlent une faible réactivité des impôts à la croissance des revenus et leurs valeurs sont inférieures à l'unité dans la plupart des cas. Acharaya (2011) à mener une étude sur la mesure de l'élasticité de l'impôt en Inde. L'analyse des résultats de sa régression a révélé que l'élasticité de l'impôt direct était plus élevée (1,62) par rapport à celle de l'impôt indirect avec une élasticité inférieure à 1.

Mawia et Nzomol (2013), ont estimé la buoyancy du Kenya pour la période 1999-2010. La buoyancy (2,58) des recettes totales était supérieure à l'unité tandis que celle des taxes individuelles ne l'étaient pas, à l'exception du droit d'accise. Les bases d'imposition réagissaient bien au changement économique avec des valeurs de la buoyancy supérieur à l'unité.

Bassey et Oluwafèmi (2017) ont estimé dans leurs études, les élasticités et le dynamisme de diverses composantes ainsi que l'impact des réformes fiscales sur les composantes fiscales au Nigeria. Ils ont utilisé des modèles de régression multiple pour estimer la donnée. Les résultats ont révélé que toutes les composantes fiscales étaient inélastiques, il y avait une amélioration générale des élasticités fiscales après la réforme avec l'impôt sur les bénéfices pétroliers et le total des recettes fiscales.

Au Bénin, un certain nombre d'études ont été menées dans le domaine de la fiscalité.

Adjovi (2005) a réalisé une étude dans laquelle il a évalué la productivité totale du système fiscal du Bénin. Il a constaté que ce sont les taxes douanières et les impôts indirects qui sont les plus efficaces avec des buoyancy respectivement de 1,50 et 1,48. En outre cette étude révèle que la performance observée au niveau des impôts indirects provient essentiellement d'une amélioration du système de collecte. Les taxes douanières quant à elles doivent leur performance beaucoup plus à l'augmentation des importations.

Obinti (2019) a analysé le rendement du système fiscal du Bénin. Son analyse a révélé que la performance des impôts directs est appréciable alors que le système fiscal reste globalement non performant malgré les réformes engagées par l'État béninois depuis 1991.

2- Méthodologie de recherche

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de notre étude comprend : la présentation des variables, les méthodes d'analyse et la méthode d'estimation utilisée.

2.1- Présentation des variables

Pour analyser comparativement les élasticités fiscales au Bénin, nous allons utiliser les variables suivantes :

Tableau 1 : Présentation des variables

N°	Notation	Description	Sources
01	PIBn	Produit Intérieur Brut nominal	BCEAO
02	IS	Impôt sur les Sociétés	DGI / UPF
03	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée	DGI / UPF

Source : réalisé par les auteurs

2.1.1- Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA)

La TVA est un impôt indirect sur la consommation. C'est le consommateur final qui paie vraiment la TVA, ce qui encourage la création de sociétés de sous-traitance excellant dans les créneaux donnés.

La TVA est un impôt général sur la consommation dont les variations de taux ont une incidence directe sur les prix toutes taxes comprises (TTC). Du point de vue de la théorie économique, et dans une perspective d'équilibre général, les effets induits d'une variation du taux de TVA diffèrent donc selon que l'on se place à court, moyen ou long terme, en fonction du degré et de la vitesse de répercussion d'une hausse de prix sur les autres variables macroéconomiques (PIB, emploi, solde extérieur). Cet effet de « bouclage » dépend essentiellement du degré d'indexation des salaires sur les prix, du comportement de marge des entreprises et, dans une économie ouverte, de la réaction des partenaires commerciaux. La TVA, dont l'élasticité aux variations d'activité est proche de l'unité à court comme à long terme, présente enfin un effet de stabilisation automatique moins marqué que d'autres types de prélèvements obligatoires. Atkinson et Stiglitz (1976) ont ainsi montré qu'il n'est pas souhaitable de taxer les biens à des taux différenciés si une fiscalité progressive sur les revenus peut être mise en place.

La TVA est donc intégralement supportée par la consommation, mais collectée de manière fractionnée par les organismes assujettis à la TVA (entreprises, certaines professions indépendantes et certaines associations). Ceux-ci reversent à l'Etat la TVA en fonction de sa valeur ajoutée qui est la différence entre la valeur finale des biens et services (prix de vente) et la valeur des biens et services utilisés dans le processus de fabrication. En ce qui concerne les biens importés, ces entreprises assujettis reversent à l'Etat la TVA déductible de la TVA cordon douanière payée à la porte.

2.1.2- Impôts sur les Sociétés (IS)

L'impôt sur les sociétés est un impôt sur le revenu des entreprises. Son assiette est généralement constituée du bénéfice ou de l'excédent brut. Les entreprises versent leurs soldes d'impôt au titre de l'année N en N-1.

2.1.3- Produit Intérieur Brut nominal (PIBn)

Le PIB nominal est un indicateur économique qui permet de mesurer la production économique intérieure réalisée par un pays à prix courant. Il a pour objet de quantifier la production de

richesse réalisée sur une période donnée, généralement un an, grâce aux agents économiques résidents dans le pays.

Les données statistiques dans le cadre de cette recherche sont issues des données secondaires et couvre la période de 1998 à 2019. Elles proviennent d'une part de la base de données de la BCEAO et d'autre part de la DGI/UPF.

2.2- Méthode d'analyse

Dans le cadre de la présente étude, les méthodes employées sont aussi bien descriptives qu'explicatives.

2.2.1- Méthode d'analyse descriptive des variables

Etant donné que nos séries de données sont chronologiques temporelles. Nous procéderons d'une part à l'analyse de l'évolution des différentes variables et d'autre part à l'étude des relations entre chaque modalité de nos variables explicatives en fonction du Produit Intérieur Brut.

2.2.1.1- Spécification du modèle

Pour vérifier nos hypothèses, nous nous référons au modèle de Acharya qui a fait une étude en 2011 sur la mesure de l'élasticité fiscale en Inde.

Le modèle de base utilisé est présenté comme suit :

$$\boldsymbol{lnY_t = a + b\,(lnX_t) + \varepsilon_t}$$

La variable dépendante est la recette fiscale ajustée (**Y**), que l'on explique dans un premier temps par l'assiette fiscale (**X**).

Le coefficient **b** correspond à l'élasticité de la recette et a est la constante de la régression.

Dans le cadre de la présente étude, les modèles empiriques qui seront utilisés pour déterminer les élasticités fiscales découlent du modèle ci-dessus.

Dans le contexte de cette étude, ces modèles sont spécifiés comme suit :

- **Modèle 1 :** Détermination de l'élasticité fiscale de l'IS

En absence de réforme, l'équation (1) du modèle 1 s'écrit :

$$\mathbf{lnIS_t = \alpha_0 + \alpha_1\,(lnPIB_{t-1}) + \varepsilon_t}$$

En présence de réforme, l'équation (2) du modèle 1 s'écrit :

$$\mathbf{lnIS_t} = \boldsymbol{\alpha'_0} + \boldsymbol{\alpha'_1}\,(\mathbf{lnPIB_{t-1}}) + \boldsymbol{\alpha'_2}\,\boldsymbol{D_i} + \boldsymbol{\varepsilon'_t}$$

Où :

$\boldsymbol{\alpha_0}$ et $\boldsymbol{\alpha'_0}$ sont les constantes du modèle ;

$\boldsymbol{\alpha_1}$: l'élasticité de la recette de l'IS au PIB nominal retardé d'une année sans effet reforme

$\boldsymbol{\alpha'_1}$: l'élasticité de la recette de l'IS au PIB nominal retardé d'une année avec effet reforme

$\boldsymbol{D_i}$: la variable muette (D_i = 0 de 1998 à 2014, de 2017 à 2019 ; D_i = 1 pour 2015 et 2016) pour prendre en compte l'effet des sur les recettes de l'IS.

$\boldsymbol{\alpha'_2}$: le coefficient de la variable muette, qui permet d'apprécier l'effet des réformes sur l'IS

$\boldsymbol{\varepsilon_t}$ et $\boldsymbol{\varepsilon'_t}$ sont les termes d'erreurs

$\boldsymbol{PIB_{t-1}}$: la variable explicative. En effet il sera retardé d'une année par rapport à l'année t du fait que l'impôt sur les sociétés au versement se calcule sur l'exercice de l'année précédente de l'entreprise.

- **Modèle 2 :** Détermination de l'élasticité de la TVA par rapport au PIB

Sans effet réforme, l'équation (1) du modèle 2 s'écrit :

$$\mathbf{lnTVA_t} = \boldsymbol{\beta_0} + \boldsymbol{\beta_1}\,(\mathbf{lnPIB_t}) + \boldsymbol{\mu_t}$$

Avec effet réforme, l'équation (2) du modèle s'écrit :

$$\mathbf{lnTVA_t} = \boldsymbol{\beta'_0} + \boldsymbol{\beta'_1}\,(\mathbf{lnPIB_t}) + \boldsymbol{\beta'_2}\,\mathbf{d_i} + \boldsymbol{\mu'_t}$$

Où :

$\boldsymbol{\beta_0}$ et $\boldsymbol{\beta'_0}$ sont les constantes du modèle

$\boldsymbol{\beta_1}$: l'élasticité de la recette de la TVA au PIB nominal de l'année t sans effet réforme

$\boldsymbol{\beta'_1}$: l'élasticité de la recette de la TVA au PIB nominal de l'année t avec effet réforme

$\mathbf{d_i}$: la variable muette (d_i= 0 de 1998 à 2006 ; de 2011 à 2014 et 2016 ; 2019 ; d_i= 1 de 2007 à 2010 ; 2015 ; 2017 ; 2018) pour prendre en compte l'effet des réformes sur les recettes de la TVA

β_2' : le coefficient de la variable muette, qui permet d'apprécier l'effet des réformes sur les recettes de la TVA

μ_t et μ_t' sont les termes d'erreurs

PIB_t , est la variable explicative. Il n'est pas retardé du fait qu'il explique la recette de la TVA à l'instant t.

2.3- Procédure d'estimation

L'estimation des modèles spécifier se déroule en deux étapes.

Première étape : Tester l'ordre d'intégration des variables.

- **Test de stationnarité de Dickey Fuller Augmenté ou test ADF**

Le test de Dickey-Fuller augmenté ou test ADF est un test statistique qui vise à savoir si une série temporelle est stationnaire c'est-à-dire si les propriétés statistiques (espérance, variance, autocorrélation) varient ou pas dans le temps. Ce test tient compte du nombre de retard et de l'hypothèse qu'il n'y a aucune raison pour que, à priori, l'erreur soit corrélée.

- **Test de Cointégration**

Ce test permet de détecter si des variables possédant une racine unitaire ont une tendance stochastique commune. Autrement dit, il permet de détecter la relation de long terme entre deux ou plusieurs séries temporelles. Le concept de cointégration traduit l'idée selon laquelle des variables non stationnaires individuellement peuvent évoluer de concert et suivre une évolution parallèle dans le long terme et que leur relation dégage un résidu stationnaire de moyenne et des variances bien définies. Cela signifie qu'il existe une relation de long terme stable qui unit ces variables. Donc il y a possibilité d'avoir un Modèle à correction d'erreur. Pour tester l'existence d'une relation de cointégration, on recourt généralement aux techniques d'Engle-Granger (1987) et aux méthodes de Johansen (1988). De façon générale, le test d'Engle-Granger est applicable pour des séries de variables intégrées de même ordre qui peuvent produire un résidu stationnaire. L'inconvénient de ce test est qu'il ne permet d'obtenir qu'une (1) seule relation de cointégration. Pour pallier cette difficulté, Johansen (1988) a proposé une approche multivariée de la cointégration fondée sur la méthode de maximum de vraisemblance.

Deuxième étape : Estimer le modèle.

- Estimation des différents modèles par la méthode des moindres carrés ordinaire (MCO).

- **Test de corrélation entre les variables**

Il est utilisé pour évaluer une dépendance entre deux variables. Le calcul du coefficient de corrélation peut être effectué en utilisant différente méthode. Il existe la corrélation r de Pearson, le coefficient de corrélation rho de Spearman etc……

- **Test de normalité**

Le test de normalité est important parce que, sans ledit test, on ne peut pas effectuer le test de student sur les paramètres. C'est un test qui permet de vérifier si les erreurs sont normales ou non. Parmi les tests de normalité qui existent nous avons utilisés le test de Jarque-Bera.

- **Test d'homoscédasticité de White**

Le test d'homoscédasticité permet de détecter et de corriger l'hétéroscédasticité des erreurs. Il existe plusieurs méthodes ou tests permettant de détester l'hétéroscédasticité comme par exemple, le test de Park, le test de white, le test de Breusch-Pagan-Godfrey etc. Parmi lesquels nous avons choisi celui de White. Si la valeur de Khi-deux obtenue (nR^2) est supérieure à la valeur critique du Khi-deux (valeur lue dans la table de Khi-deux) au niveau de signification choisie, alors il faut conclure à la présence d'hétéroscédasticité. Dans le cas contraire, le modèle est homoscédastique. De même, lorsque la probabilité est supérieure à 5%, le modèle est dit homoscédastique et lorsqu'elle est inférieure à 5%, il est dit hétéroscédastique.

- **Test d'autocorrélation**

Il est important de vérifier si les erreurs sont auto corrélée. Parmi les tests d'autocorrélation qui existent, nous avons utilisé le test de Breusch-Godfrey et celui de la statistique DW (Durbin et Watson). La statistique de Breusch-Godfrey connu également sur le nom de test de Multiplicateur de Lagrange (Lagrange Multiplier test « LM test ») est fondé sur le test de Fisher de nullité des coefficients ou de multiplicateur de Lagrange et suit une distribution de Khi-deux avec p degré de liberté, p étant le nombre de retard des résidus, et est donnée par $LM = nR^2$ avec n le nombre d'observation et R^2 le coefficient de détermination. Lorsque LM > Khi-deux lu ou lorsque la probabilité est inférieure à 5%, alors il y a autocorrélation des erreurs.

- **Test de significativité**

Les variables explicatives retenues dans le cadre de l'étude peuvent être, non significatives dans l'explication de la variable dépendante du modèle. Ainsi à partir du modèle de long terme estimé par les MCO, la significativité de chacune des variables explicatives est déterminée par la

lecture des probabilités critiques qui doivent être inférieures à 5% ou les « t-statistique » qui doivent être (en valeur absolue) supérieurs à 1,96. Quant à la significativité globale du modèle, elle est déterminée à travers le test de Fischer et dont la valeur prob (F-Statistic) doit être inférieure à 5%.

- **Interprétation des différents modèles**

La validation économique est faite sur la base des signes prévus. La validation statistique de la qualité globale des modèles est appréciée par le coefficient de détermination des modèles et par le test de Fischer. L'analyse de la qualité du modèle s'effectue à travers le coefficient de détermination du model (R^2). Ce coefficient explique la part de l'évolution de la variable dépendante qui est expliquée par les variables exogènes. La validation statistique de la qualité individuelle des variables sera appréciée par la probabilité associée à chaque variable.

CHAPITRE 3 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Ce chapitre présente les résultats issus des différents tests sur les variables, les résultats des estimations des modèles, le test de validation du modèle.

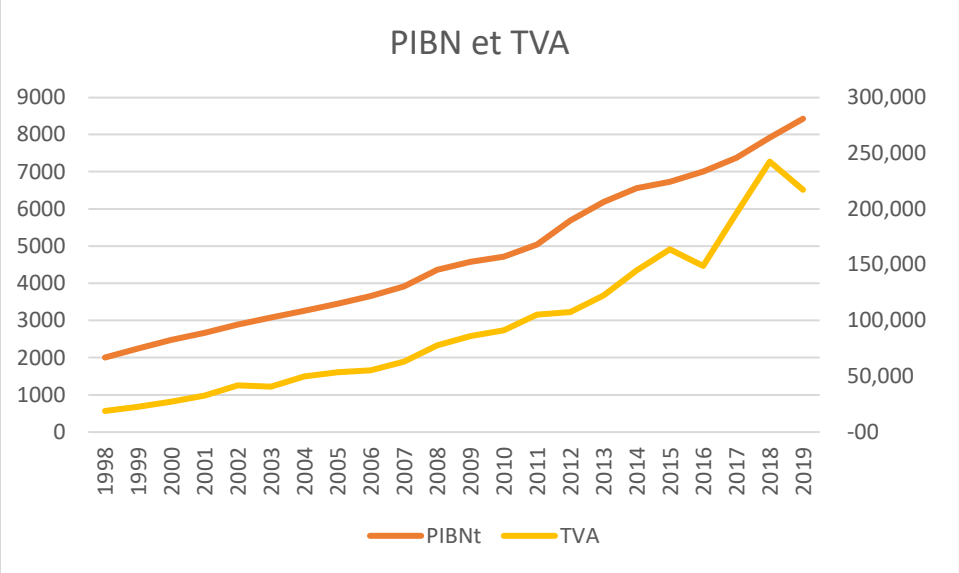
Section 1 : Présentation des résultats

1- Analyse descriptive

Nous allons d'abord analyser l'évolution du Produit Intérieur Brut Nominal (PIBn), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et enfin l'évolution combinée de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de l'Impôt sur les Sociétés (IS).

1.1- Analyse de l'évolution du PIB nominal (PIBn) vis-à-vis de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 2010 à 2019

Graphique N°2 : Evolution du PIBn vis-à-vis de la TVA



Source : réalisé par les auteurs à partir des données de la DGI, 2020

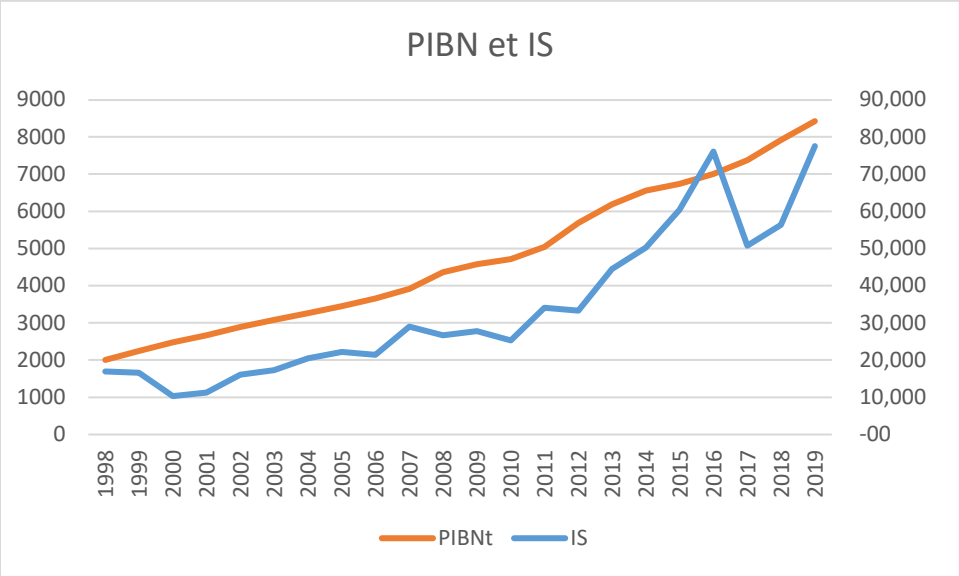
L'évolution du PIB et de la TVA de 1998-2019 est marquée par une forte domination du PIB. Le nuage des points suggère un ajustement linéaire positif entre les deux variables (Annexe 1). En effet, la TVA est passée de 163,6 à 148,8 milliards de F CFA sur la période de 2015-2016, soit une baisse de 14,838 milliards de F CFA.

De 2016 à 2018, on observe une évolution de la TVA qui après avoir atteint une valeur minimale en 2016, a augmenté avec un pic de 242,5 milliards de F CFA avant de connaître une baisse sur la période 2018-2019. Le pic observé en 2018 est induit par la mobilisation de recettes antérieures à l'année d'exercice. La performance globale de la TVA serait due à la mise en

place des réformes engagées à la Direction Générale des Impôts au profit des entreprises ces cinq (05) dernières années. La tendance est en générale en hausse sur la période d'étude.

1.2- Analyse de l'évolution du Produit Intérieur Brut Nominal (PIBN) vis-à-vis de l'Impôt sur les Sociétés (IS) de 2010 à 2019

Graphique N° 3 : Evolution du PIBn vis-à-vis IS de 2010 à 2019



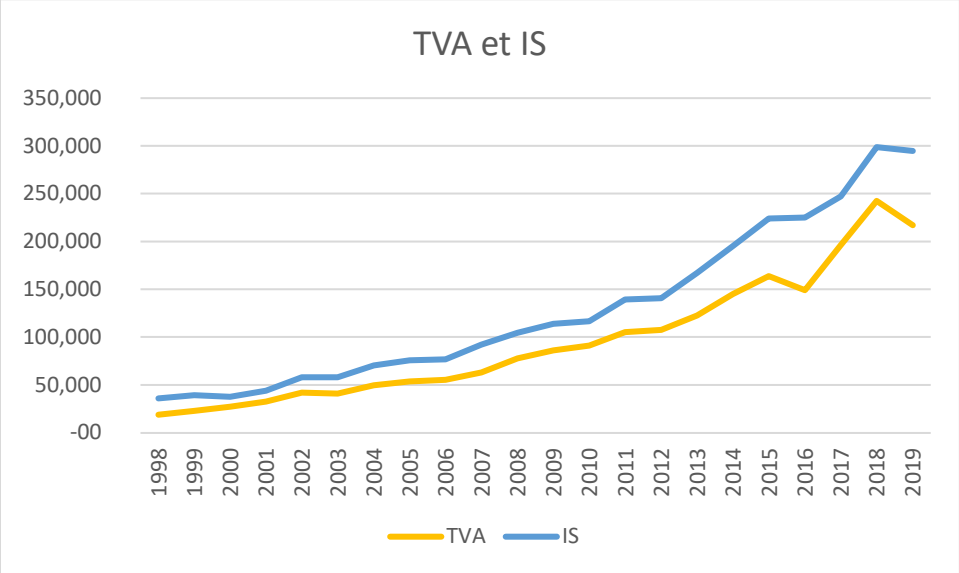
Source : réalisé par les auteurs à partir des données de la DGI, 2020

L'évolution du PIB et de l'IS sur la période d'étude est aussi marquée par domination du PIB mais avec une irrégularité observée au début de 2015. Le nuage des points illustre relativement une liaison positive entre les variables (Annexe 1). En effet, la tendance de l'IS est en générale décroissante au début de 1999 jusqu'en 2012.

De 2012-2017, on note une évolution erratique de l'IS avec une tendance en hausse entre 2012 et 2016 dégageant un accroissement de 42,794 milliards de F CFA. Cette situation a favorisé la croissance de l'IS qui dépasse celle du PIB nominal au début de 2015 avec une valeur plus de 60,425 milliards de F CFA avant de commencer par décroître. La décroissance de l'IS s'est accentuée à la fin de 2016 atteignant une valeur minimale de 50,800 milliards de F CFA avant de se rétablir au début de 2017.

1.3- Analyse de l'évolution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de l'Impôt sur les Sociétés (IS) de 2010 à 2019

Graphique N°4 : Evolution de la TVA et de l'IS



Source : réalisé par les auteurs à partir des données de la DGI, 2020

Le graphique N°4 présente une situation dans laquelle l'évolution de la TVA et de l'IS sont tendanciellement fluctuées au cours du temps portant l'IS au-dessus de la T VA. Le nuage des points montre un linéaire positif entre les deux variables avec l'apparition de quelques points atypiques (Annexe 1).

En effet sur la période des cinq dernières années, on note une augmentation considérable de l'IS et de la TVA en 2015. Cependant, la TVA et l'IS fléchissent simultanément en 2017. Cette situation serait due à un choc économique. L'IS et la TVA reprennent en hausse par la suite avec une forte proportion.

2- Présentation des résultats

Nous présenterons les résultats de l'estimation des équations relatives aux hypothèses N°1 et N°2.

2.1- Présentation des résultats relatifs au modèle 1

2.1.1- Test de diagnostic

- **Test de stationnarité de Dickey-Fuller Augmenté (ADF)**

Tableau N°2 : Présentation des résultats du test ADF en niveau sur les variables

Variables	Statistique ADF	Valeurs critiques 5%	Probabilité	Résultats
$\ln PIB_{t-1}$	-3,438375	-3,673616	0,0759	Non stationnaire
$\ln IS_t$	-4,998521	-3,658446	0,0037	Stationnaire
D_i	-3,811538	-3,658446	0,0376	Stationnaire

Source : Estimation sous Eviews 9

Les résultats du test de stationnarité nous révèlent que les probabilités du test ADF des variables $\ln IS_t$ et D_i sont respectivement 0,0037 et 0,0376, toutes inférieures au seuil de 5%. Par contre la probabilité du test ADF (0,0759) de la variable $\ln PIB_{t-1}$ est supérieure au seuil de 5%.

De l'analyse de ces résultats, il ressort que deux (02) variables sont stationnaire en niveau. La recherche de l'ordre d'intégration devient nécessaire pour la variable $\ln PIB_{t-1}$.

Le tableau 3 présente les résultats du test de stationnarité en différence première sur la variable

Tableau N° 3 : Présentation des résultats du test ADF en différence première sur la variable $\ln PIB_{t-1}$

Variable	Statistique ADF	Valeurs critiques 5%	Probabilité	Résultats
$\ln PIB_{t-1}$	-4,230220	-3,690814	0,0188	Stationnaire

Source : Estimation sous Eviews 9

Les résultats de ce tableau montrent que la probabilité du test ADF (0,0188) de la variable $\ln PIB_{t-1}$ est inférieure au seuil de 5%.
Ainsi, la variable $\ln PIB_{t-1}$ est stationnaire en différence première.

1.1.2- Modèle 1 sans effet reforme

$$\ln IS_t = \alpha_0 + \alpha_1 (\ln PIB_{t-1}) + \varepsilon_t$$

Les variables $\ln IS_t$ et $\ln PIB_{t-1}$ sont stationnaires respectivement en niveau et en différence première, alors il n'existe pas un risque de cointégration des variables. De plus la variable $\ln IS_t$ est intégrée d'ordre 0 ; donc il n'existe pas une relation de long terme entre ces deux variables. Ainsi, nous utiliserons la méthode des Moindres Carrées Ordinaires (MCO) pour estimer le modèle.

1.1.2.1- Estimation du modèle 1 sans effet reforme

Tableau 4 : Résultat de l'estimation du modèle 1 sans effet réforme

Variable	Coefficient	Probabilité	Significativité des coefficients au seuil de 5%
$\ln PIB_{t-1}$	1,349017	0,0000	Significatif
R² = 0,915433		**R² Ajusté** =0,910982	**DW** =1,731463
Prob (F-statistic) = 0,0000		**N** = 21 Observations	

Source : Estimation sous Eviews 9

De ce tableau, nous constatons qu'au seuil de 5%, la variable $\ln PIB_{t-1}$ est significative et a un impact positif sur la variable expliquée $\ln IS_t$ **.**

D'après le tableau 5, le modèle estimé se présente comme suit :

$$\ln IS_t = -7,873828 + 1,349017(\ln PIB_{t-1})$$

En effet, suite à l'estimation du modèle, nous allons procéder aux différents tests de validation et de vérification de la significativité des variables explicatives du modèle.

1.1.2.2- Test de validation du modèle 1 sans effet reforme

- **Qualité de la régression**

L'analyse des résultats montre que le coefficient de détermination R² = 0,915433 indique que la qualité de la régression est bonne. C'est-à-dire que la variation de l'IS au Bénin expliquées à 91,54% par la variable explicative du modèle.

- **Etude de la normalité** : Test de Jarque-Bera

Le test de normalité de Jarque-Bera permet de savoir si les erreurs du modèle suivent une loi normale ou pas. La valeur de la probabilité (Prob = 0,417959) attachée à la statistique (1,793177) de cette étude est supérieure à 5%. Alors, les erreurs du modèle suivent une loi normale.

- **Etude de la significativité globale du modèle**

La probabilité de la statistique de Fisher (0,0000) est inférieure au seuil de 5%. Par conséquent le modèle est globalement significatif au seuil de 5%. En effet l'impôt sur les sociétés est largement expliqué par la variable exogène du modèle.

- **Test d'autocorrélation de Breusch-Godfrey**

Le résultat du test montre que la probabilité de Fisher (0.8890) est supérieure à 5% donc il y a absence d'autocorrélation des erreurs.

- **Test d'hétéroscédasticité de White**

Le test d'hétéroscédasticité est utile dans la mesure où il permet de détecter et de corriger l'hétéroscédasticité des erreurs. Ce test permet de savoir si la variance conditionnelle du terme d'erreur sachant Xi est une constante ou non. Le résultat du test montre que la probabilité de la statistique de Fisher (0,0137) est inférieure à 5%. Les erreurs sont donc hétéroscédastiques.

1.1.3- Modèle 1 avec effet réforme

$$\mathbf{lnIS_t} = \boldsymbol{\alpha_0'} + \boldsymbol{\alpha_1'}\,(\mathbf{lnPIB_{t-1}}) + \boldsymbol{\alpha_2'}\,\boldsymbol{D_i} + \boldsymbol{\varepsilon_t'}$$

Les variables $\mathbf{lnIS_t}$, $\boldsymbol{D_i}$ et $\mathbf{lnPIB_{t-1}}$ sont toutes stationnaires. Donc il n'existe pas un risque de cointégration des trois variables. La variable $\mathbf{lnIS_t}$ est intégrée d'ordre 0 ; ainsi il n'existe pas une relation de long terme entre les variables. Nous utiliserons alors la méthode des Moindres Carrées Ordinaires (MCO) pour estimer le modèle.

Tableau 4 : Résultat du test de cointégration de Johansen

1.1.3.1- Estimation du modèle 1 avec effet réforme

Tableau 5 : Résultat de l'estimation du modèle 1 avec effet réforme

Variables	Coefficients	Probabilités	Significativité des coefficients au seuil de 5%
$\mathbf{lnPIB_{t-1}}$	1,276260	0,0000	Significative
$\boldsymbol{D_i}$	0,276260	0,0453	Significative
R^2 = 0,932730	**R^2 Ajusté =** 0,935256		**DW=** 1,819662
Prob (F-statistic) = 0,0000			**N=** 21 observations

Source : Estimation sous Eviews

De ce tableau, nous constatons qu'au seuil de 5%, les variables sont significatives.

Le modèle estimé se présente comme suit :

$$\mathbf{lnIS_t = -7,296095 + 1,276260\ (lnPIB_{t-1}) + 0,276260\ D_i}$$

1.1.3.2- Test de validation du modèle 1 avec effet réforme

- **Qualité de la régression**

L'analyse du tableau 7 montre que le coefficient de détermination R^2 = 0,932730 indique que la qualité de la régression est bonne. En effet, l'IS au Bénin est expliquée à 93.27% par la variable explicative du modèle sous l'effet de la réforme.

- **Etude de la normalité** : Test de Jarque-Bera

La valeur de la probabilité (Prob = 0,509796) attachée à la statistique (1,347489) de cette étude est supérieure à 5%. Alors, les erreurs du modèle suivent une loi normale.

- **Etude de la significativité globale du modèle**

La probabilité de la statistique de Fisher (0,0000) est inférieure au seuil de 5%. Par conséquent le modèle est globalement significatif au seuil de 5%. En effet l'IS est largement expliquée par la variable exogène du modèle sous l'effet de la réforme.

- **Test d'autocorrélation de Breusch-Godfrey**

Le résultat du test montre que la probabilité de Fisher (0,6112) est supérieure à 5% donc il y a absence d'autocorrélation des erreurs.

- **Test d'hétéroscédasticité de White**

Le résultat du test montre que la probabilité de la statistique de Fisher (0,0090) est inférieure à 5%. Les erreurs sont donc hétéroscédastiques.

1.1.4- Récapitulatif des résultats des équations du modèle 1

Tableau 6 : Récapitulatif des élasticités du modèle 1

	Sans effet réforme	Avec effet reforme
Elasticités IS/PIB	1,35	1,28

Source : réalisé par les auteurs

2.2- Présentation des résultats relative au modèle 2

2.2.1- Test de diagnostic

- **Test de stationnarité de Dickey-Fuller Augmenté (ADF)**

Tableau 7 : Présentation des résultats du test ADF sur les variables en niveau

Variables	Statistic ADF	Valeur critique 5%	Probabilité	Résultats
$\ln TVA_t$	-3,458479	-3,644963	0,0705	Non stationnaire
$\ln PIB_t$	-3,167418	-3,658446	0,1188	Non stationnaire
d_i	-3,099663	-3,644963	0,1317	Non stationnaire

Source : Estimation sous Eviews 9

Les résultats du test de stationnarité nous révèlent que les probabilités du test ADF des variables $\ln TVA_t$, $\ln PIB_t$ et d_i sont respectivement 0,0705 ; 0,1188 et 0,1317, toutes supérieures au seuil de 5%. De l'analyse de ces résultats, il ressort que les variables ne sont pas stationnaires en niveau. La recherche de l'ordre d'intégration devient nécessaire.

Cependant, la non stationnarité des séries nous conduit à voir si les variables sont intégrées d'ordre 1.

Tableau 8 : Présentation des résultats du test ADF sur les variables en différence première

En différence première				
Variables	**Statistic ADF**	**Valeur critique 5%**	**Probabilité**	**Résultats**
$\ln TVA_t$	-5,404106	- 3,673616	0,0019	Stationnaire
$\ln PIB_t$	- 4,408066	- 3,673616	0,0127	Stationnaire
d_i	-5,643700	- 3,648446	0,0010	Stationnaire

Source : Estimation sous Eviews 9

Les résultats du test de stationnarité montrent que les tests ADF des variables $\ln TVA_t$, $\ln PIB_t$ et d_i sont respectivement 0,0019 ; 0,0127 et 0,0010, toutes inférieures au seuil de 5%. De l'analyse de ces résultats, il ressort que les variables sont stationnaires en différence première.

Les variables étant toutes intégrées d'ordre 1, alors il existe un risque de cointégration entre les variables.

2.2.2- Modèle 2 sans effet reforme

Soit :

$$\mathbf{lnTVA_t = \beta_0 + \beta_1\ (lnPIB_t) + \mu_t}$$

2.2.2.1- Test de cointégration de Johansen

Tableau 9 : Résultat du test de cointégration de Johansen

	Valeurs propres	Ratio de vraisemblance	Valeur critique à 5%	Probabilité
Aucun*	0,542036	16,70437	15,49471	0,0327
Au plus 1*	0,052809	1,085100	3,841466	0,2976

Source : Estimation sous Eviews 9

***Rejet de l'hypothèse nulle au seuil de 5%

De l'analyse du test de cointégration de Johansen, il n'existe pas de relation de cointégration au seuil de 5% entre les variables du modèle. Nous utiliserons la méthode des MCO.

2.2.2.2- Estimation du modèle 2 sans effet réforme

Tableau 10 : Résultat de l'estimation du modèle 2 sans effet réforme

Variables	Coefficients	Probabilités	Significativité des coefficients au seuil de 5%
$\mathbf{ln}PIB_t$	1,697955	0.0000	Significatif
R^2 = 0,990943		**R^2 Ajusté** = 0,990491	**DW** = 1,733655
Prob (F-statistic) = 0,0000		**N** = 22 Observations	

Source : Estimation sous Eviews 9

De ce tableau, nous constatons qu'au seuil de 5% la variable ln (PIB_t) est significative.

Ainsi, le modèle estimé se présente comme suit :

$$\ln TVA_t = -9,907082 + 1,697955\ (lnPIB_t)$$

2.2.2.3- Test de validation du modèle 2 sans effet réforme

- **Qualité de la régression**

L'analyse du tableau 11 montre que le coefficient de détermination $R^2 = 0,990943$ indique que la qualité de la régression est bonne. En effet, la TVA au Bénin est expliquée à 99.09% par la variable explicative du modèle sans effet réforme.

- **Etude de la normalité** : Test de Jarque-Bera

La valeur de la probabilité (Prob = 0,477844) attachée à la statistique (1,476941) de cette étude est supérieure à 5%. Alors, les erreurs du modèle suivent une loi normale.

- **Etude de la significativité globale du modèle**

La probabilité de la statistique de Fisher (0,0000) est inférieure au seuil de 5%. Par conséquent le modèle est globalement significatif au seuil de 5%. En effet la TVA est largement expliquée par la variable exogène du modèle.

- **Test d'autocorrélation de Breusch-Godfrey**

Le résultat du test montre que la probabilité de Fisher (0,6667) est supérieure à 5% donc il y a absence d'autocorrélation des erreurs.

- **Test d'hétéroscédasticité de White**

Le résultat du test montre que la probabilité de la statistique de Fisher (0,4630) est supérieure à 5%. Les erreurs sont donc homoscédastiques.

2.2.3- Modèle 2 avec effet reforme

$$\mathbf{lnTVA_t = \beta'_0 + \beta'_1\ (lnPIB_t) + \beta'_2\ d_i + \mu'_t}$$

2.2.3.1- Test de cointégration de Johansen

Tableau 11 : Test de cointégration de Johansen

	Valeurs propres	Ratio de vraisemblance	Valeur critique à 5%	Probabilité
Aucun*	0,598272	25,48396	29,79707	0,1449
Au plus 1*	0,266652	7,244338	15,49471	0,5494
Au plus 2*	0,050742	1.041643	3,841466	0,3072

Source : estimation sous Eviews 9

L'analyse du test de cointégration de Johansen montre qu'il n'existe pas de relation de cointégration au seuil de 5% entre les variables.

Alors, nous utiliserons la méthode des MCO pour estimer le modèle.

2.2.3.2- Estimation du modèle 2 avec effet réforme

Tableau 12 : Résultat de l'estimation du modèle 2 avec effet réforme

Variables	Coefficients	Probabilités	Significativité (5%)
$\ln PIB_T$	1,665701	0.0000	Significatif
d_i	0,079458	0,0209	Significatif
R² = 0,993211	**R² Ajusté** = 0,992496		**DW** = 1,644499
Prob (F-statistic) = 0,0000	**N** = 22 Observations		

Source : Estimation sous Eviews 9

De ce tableau, nous constatons qu'au seuil de 5% les variables sont significatives.

Ainsi, le modèle estimé se présente comme suit :

$$\mathbf{lnTVA_t = -9,662187 + 1,665701\ (lnPIB_t) + 0,079458\ d_i}$$

2.2.2.4- Test de validation du modèle 2 sans effet reforme

- **Qualité de la régression**

L'analyse du tableau 14 montre que le coefficient de détermination $R^2 = 0,993211$ indique que la qualité de la régression est bonne. En effet, la TVA au Bénin est expliquée à 99.32% par la variable explicative du modèle sous effet réforme.

- **Etude de la normalité** : Test de Jarque-Bera

La valeur de la probabilité (Prob = 0,443174) attachée à la statistique (1,627585) de cette étude est supérieure à 5%. Alors, les erreurs du modèle suivent une loi normale.

- **Etude de la significativité globale du modèle**

La probabilité de la statistique de Fisher (0,0000) est inférieure au seuil de 5%. Par conséquent le modèle est globalement significatif au seuil de 5%. En effet la TVA est largement expliquée par la variable exogène du modèle.

- **Test d'autocorrélation de Breusch-Godfrey**

Le résultat du test montre que la probabilité de Fisher (0,5035) est supérieure à 5% donc il y a absence d'autocorrélation des erreurs.

- **Test d'hétéroscédasticité de White**

Le résultat du test montre que la probabilité de la statistique de Fisher (0,3020) est supérieure à 5%. Les erreurs sont donc homoscédastiques.

Tableau 14 : Récapitulatif des élasticités du modèle 2

	Sans effet réforme	**Avec effet reforme**
Elasticités TVA/PIB	1,70	1,67

Source : réalisé par les auteurs

Section 2 : Analyses des résultats

Les résultats observés au niveau des tests de validation des modèles nous permettent de faire les analyses suivantes.

1- Modèle 1

Le modèle 1 met en relation la variation du PIB à celle de l'IS sans effet réforme et avec effet réforme. La variation du PIB admet une relation positive avec l'IS et est significative sans effet comme avec effet réforme. Le coefficient d'élasticité de l'IS au PIB sans effet réforme est 1,35 et celui avec effet réforme est 1,28. En effet, les élasticités de l'IS au PIB sont toutes supérieures à l'unité. Elles sont donc relativement élastiques. Cependant, l'augmentation du PIB de 1% induit d'une part une augmentation de 1,35% des recettes de l'IS sans effet réforme et d'autre part une augmentation de 1,28% des recettes de l'IS.

2- Modèle 2

Le modèle 2 met en relation la variation du PIB à celle de la TVA. La variation du PIB impact positivement la TVA et est significative. Le coefficient de l'élasticité de la TVA au PIB est de 1,70 sans reformes et de 1,67 avec effet des reformes. En effet les élasticités de la TVA au PIB sont relativement élastiques. En outre, une augmentation du PIB de 1% entraine une augmentation de 1,70% des recettes intérieures de la TVA sans réforme et de 1,67% les recettes de la TVA sous effet des reformes.

3- Analyse comparative

Tableau 15 : Récapitulatif des élasticités

Elasticités	SANS REFORME	AVEC REFORME	ECART
IS/PIB	1,35	1,28	-0,07
TVA/PIB	1,70	1,67	-0,03

De tout ce qui précède, l'élasticité de la TVA par rapport au PIB est plus élevée que l'élasticité de l'IS par rapport au PIB. L'analyse des résultats des élasticités montre que les élasticités de la TVA et l'IS par rapport au PIB se sont inscrites en baisse sous l'effet des réformes. Soit une baisse de 7% pour l'IS et 3% pour la TVA.

Par ailleurs, le tableau 15 révèle que l'écart entre l'élasticité avec effet et celle sans effet réforme de l'IS est plus élevé (0,07) que celui de la TVA (0,03). Cependant, les réformes ont plus influencé l'élasticité de l'IS que celle de la TVA au Bénin.

4- Vérification et validation des hypothèses

Au regard de l'analyse des résultats d'estimation, il ressort que le coefficient de l'élasticité de la TVA est supérieur à celui de l'élasticité de l'IS par rapport au PIB. Par conséquent l'hypothèse 1 est vérifiée.

De l'analyse des résultats obtenus (Elasticités), les réformes ont plus influencé l'élasticité de l'IS que l'élasticité de la TVA. Donc (hypothèse 2 n'est pas vérifiée.

5- Suggestions

Il est important que les décideurs béninois, en particulier le gouvernement s'approprie sur le plan économique, l'intérêt de renforcer les liens entre la sensibilité des recettes fiscales et la variation de la croissance économique. Le gouvernement se doit d'engager davantage des réformes économiques et fiscales et de les intensifier afin d'accroitre la mobilisation nécessaire au financement de l'économie nationale. L'enjeu réel est une amélioration du climat des affaires. Le but est non seulement de favoriser la création de richesse mais surtout de renforcer le lien entre l'activité économique et la contribution fiscale face aux externalités à travers les reformes. En effet, les réformes engagées ces dernières années auraient assaini le climat des affaires. Ainsi, il faudrait que les décideurs mènent des politiques incitatives afin de réduire le poids du secteur informel.

Les suggestions ci-après s'adressent aussi bien à l'Etat qu'à l'Administration fiscale :

- Diversifier l'économie et stabiliser le cadre macroéconomique pour non seulement rendre durable et améliorer la mobilisation des impôts en particulier celles de la TVA et de l'IS qui dépendent fortement de l'état de l'activité économique et qui demeurent loin de leur potentiel,
- Poursuivre la mise en œuvre des réformes en cours afin d'atteindre plus d'efficacité.
- Renforcer la lutte contre la fraude et poursuivre la modernisation de l'administration fiscale afin de mieux sécuriser les recettes fiscales.

CONCLUSION

Dans la présente étude, les élasticités de recettes de l'IS et de la TVA à la création de richesse ont été estimé sur des données chronologiques pour la période de 1998 à 2019. L'analyse des élasticités fiscales de la TVA et de l'IS au Bénin montre que les coefficients des élasticités sont tous supérieurs à l'unité et donc sont relativement élastiques. Cependant, l'augmentation du PIB de 1% induit d'une part une augmentation de 1,35% des recettes de l'IS sans effet réforme et d'autre part une augmentation de 1,28% des recettes de l'IS avec effet réforme

A partir des résultats obtenus, l'élasticité de la TVA a le plus répondu aux variations du PIB que celle de l'IS. Dans le temps, les réformes engagées pour améliorer l'état de l'activité économique ont plus impacté l'élasticité de l'IS que celle de la TVA.

Enfin, des suggestions ont été formulées à l'endroit des décideurs du Bénin et donc la prise en compte de ses suggestions permettraient de renforcer la politique fiscale béninoise. En effet, il est important que les décideurs béninois, en particulier le gouvernement s'approprie sur le plan économique, l'intérêt de renforcer les liens entre la sensibilité des recettes fiscales et la variation de la croissance économique. Les décideurs se doivent d'engager des réformes économiques et fiscales et de les intensifier afin d'accroitre la mobilisation nécessaire au financement de l'économie nationale. L'enjeu réel est une profonde transformation de l'activité économique béninoise. Le but est non seulement de favoriser la création de richesse mais surtout de renforcer le lien entre l'activité économique et les contributions fiscales face aux externalités à travers les reformes. En effet, les réformes engagées ces dernières années auraient assaini le climat des affaires. Ainsi, il faudrait que les décideurs mènent des politiques incitatives afin d'absorber le secteur informel.

Au regard des résultats obtenus les suggestions ci-après s'adressent aussi bien à l'Etat qu'à l'Administration fiscale :

- Diversifier l'économie et stabiliser le cadre macroéconomique pour non seulement rendre durable et améliorer la mobilisation des impôts en particulier celles de la TVA et de l'IS qui dépendent fortement de l'état de l'activité économique et qui demeurent loin de leur potentiel,
- Poursuivre la mise en œuvre des réformes en cours afin d'atteindre plus d'efficacité.
- Renforcer la lutte contre la fraude et poursuivre la modernisation de l'administration fiscale afin de mieux sécuriser les recettes fiscales.

Références bibliographiques

Acharya H. (2011) : « La mesure de l'élasticité fiscale dans l'Inde : une approche chronologique ».

Anil K. et Che-Yuan L. (2020) : « Estimation des réponses du revenu imposable avec hétérogénéité d'élasticité », *journal of public economics*.

Bassey O. et Oluwafèmi A. (2017) : « Réformes fiscales et rendement fiscal au Nigéria », *International journal of economics and Financial issues*.

Diagne Y. (2017) : « La réforme du code général des impôts au Sénégal : principales mesures et implications ».

Elinah R. (2014) : « Analyse de la performance fiscale : cas du système fiscal de Madagascar ».

Guerrit B. et Christoph P. (2012) : « Estimation des élasticités des recettes fiscales pour l'Allemagne », *Discussion Paper*, n° 23.

Guido W. (2007) : « Élasticités fiscales, court et long terme : le cas du Pays-Bas », *working paper series, n°763.*

Jon G. et Emmanuel S. (2000) : « L'élasticité du revenu imposable : preuves et implications », *Journal of public economics*.

Liliana B. et Carmen C. (2013) : « Analyse d'élasticité fiscale en Roumanie : 2001-2012 », *Procedia economics and finance*.

Nathaniel H. (2016) : « L'élasticité de la politique », *Harvard Univercity and HBER.*

Nicolas C. (2011) : « Élasticité des bases fiscales (composées des profits des sociétés) en Europe », *halshs*.

Obinti T. (2019) : « Analyse du rendement du système fiscal du Bénin », mimographe, journée scientifique de l'économie béninoise.

Quentin L. et Mathilde P. (2015) : « Elasticités des recettes fiscales au cycles économiques : étude de trois impôts sur la période 1979-2013 en France », Direction des études et synthèses économiques.

Rapport de la Direction de la Législation et du Contentieux (2018) : « Ce que vous devez savoir sur la TVA »

Sarah K. et James P. (2015) : « Identification de l'élasticité du revenu imposable », *the economics journal*.

Seth H. (2009) : « L'élasticité du revenu imposable : influences sur l'efficacité économique et recette fiscale et implication pour la politique fiscale », *in tax policy lessons from the 2000s*.

Sommaire de la politique fiscale du Bénin (2019).

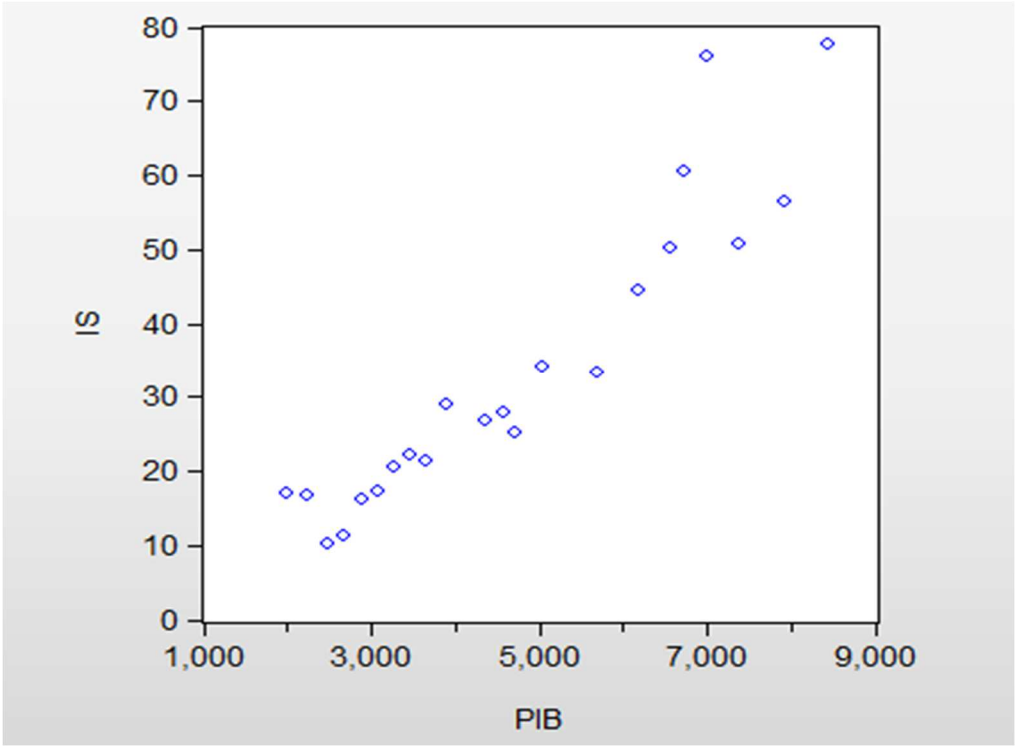
Sommaire de la politique fiscale du Bénin (2020).

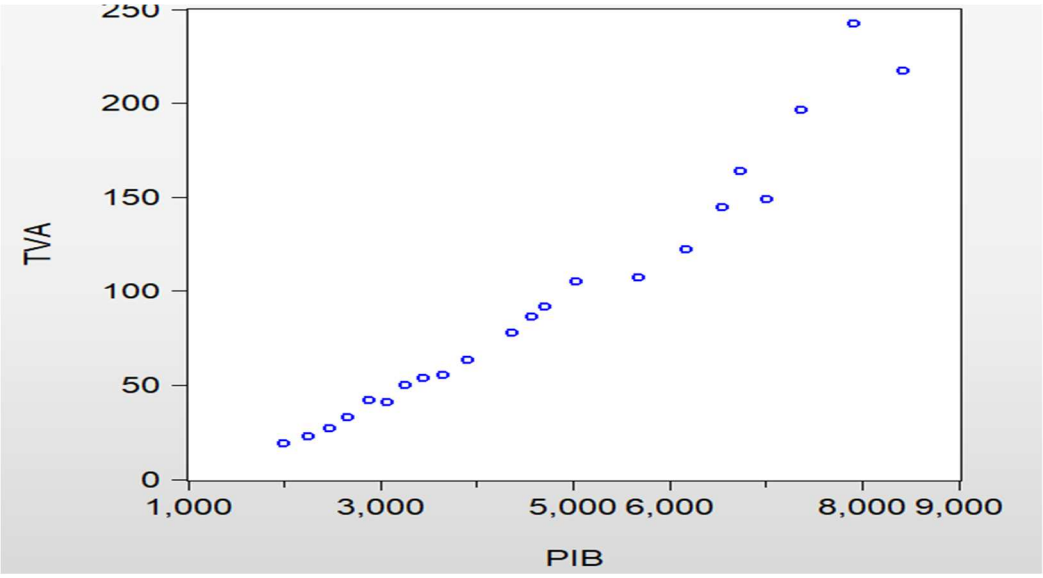
Twerefou, D. K. et Assibey, E. O. (2006) : « Buoyancy and elasticity of tax : evidence from Ghana »

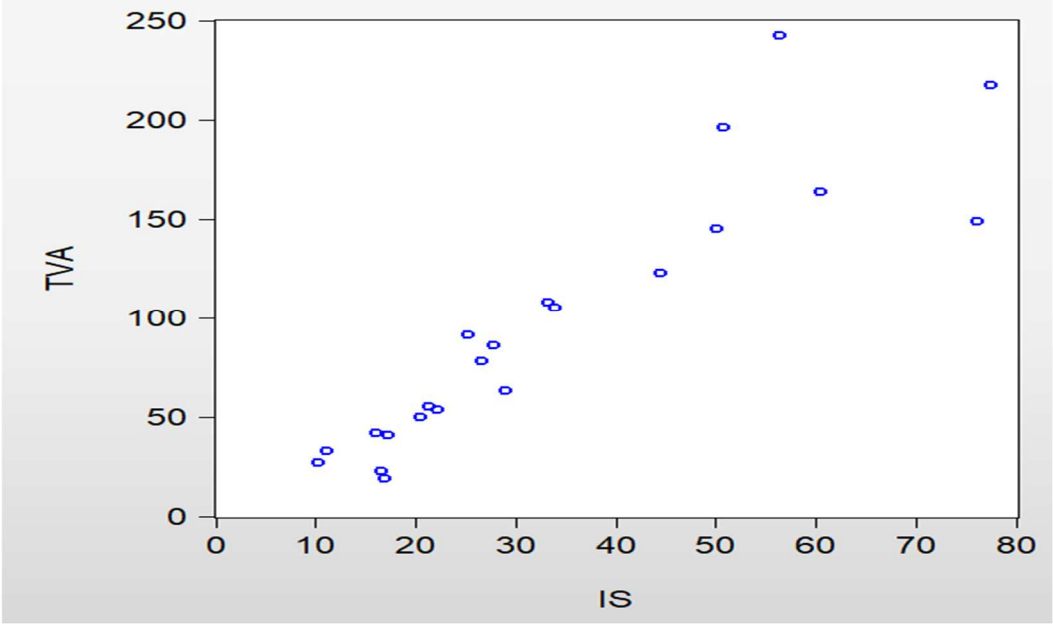
William G. et Camara K. (2020) : « Évaluation de la capacité et de l'effort fiscal du Ghana », *mimographe, document de politique générale*

ANNEXES

Annexe 1 : Nuages de point







Annexe 2 : Modèle 1

-Test de stationnarité sur les variables en niveau

Augmented Dickey-Fuller Unit Root Test on LN_IS

Null Hypothesis: LN_IS has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-4.998521	0.0037
Test critical values:	1% level	-4.498307	
	5% level	-3.658446	
	10% level	-3.268973	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Unit Root Test on LN_PIB_T_1

Null Hypothesis: LN_PIB_T_1 has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-3.438375	0.0759
Test critical values:	1% level	-4.532598	
	5% level	-3.673616	
	10% level	-3.277364	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Unit Root Test on DI

Null Hypothesis: DI has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-3.811538	0.0376
Test critical values:	1% level	-4.498307	
	5% level	-3.658446	
	10% level	-3.268973	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

- **Test de stationnarité en premiere différence**

Augmented Dickey-Fuller Unit Root Test on D(LN_PIB_T_1)

Null Hypothesis: D(LN_PIB_T_1) has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-4.230220	0.0188
Test critical values:	1% level	-4.571559	
	5% level	-3.690814	
	10% level	-3.286909	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 18

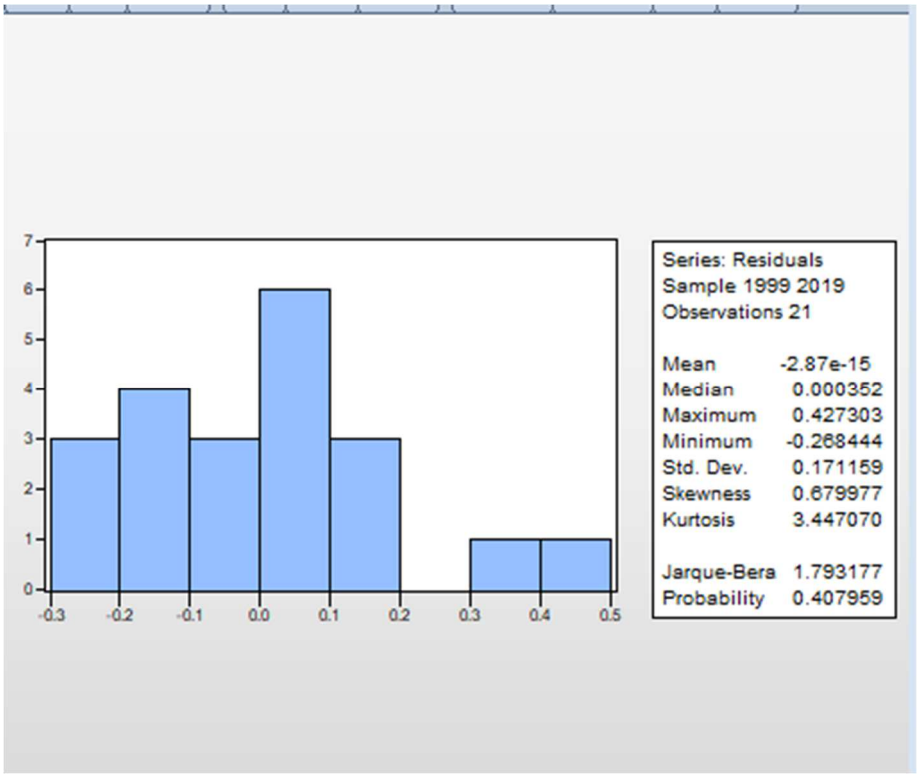
- **Estimation en absence des réformes**

Dependent Variable: LN_IS
Method: Least Squares
Date: 12/25/20 Time: 00:17
Sample (adjusted): 1999 2019
Included observations: 21 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-7.873828	0.785918	-10.01863	0.0000
LN_PIB_T_1	1.349017	0.094065	14.34134	0.0000

R-squared	0.915433	Mean dependent var	3.383890
Adjusted R-squared	0.910982	S.D. dependent var	0.588571
S.E. of regression	0.175605	Akaike info criterion	-0.550762
Sum squared resid	0.585908	Schwarz criterion	-0.451284
Log likelihood	7.783003	Hannan-Quinn criter.	-0.529173
F-statistic	205.6740	Durbin-Watson stat	1.731463
Prob(F-statistic)	0.000000		

- **Test de verification**



Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

F-statistic	0.020048	Prob. F(1,18)	0.8890
Obs*R-squared	0.023363	Prob. Chi-Square(1)	0.8785

Heteroskedasticity Test: White

F-statistic	5.494825	Prob. F(2,18)	0.0137
Obs*R-squared	7.960863	Prob. Chi-Square(2)	0.0187
Scaled explained SS	7.973431	Prob. Chi-Square(2)	0.0186

- **Test de cointegration des variables du modèle 1 en présence des réformes**

Johansen Cointegration Test

Date: 12/25/20 Time: 00:22
Sample (adjusted): 2001 2019
Included observations: 19 after adjustments
Trend assumption: Linear deterministic trend
Series: LN_IS LN_PIB_T_1 DI
Lags interval (in first differences): 1 to 1

Unrestricted Cointegration Rank Test (Trace)

Hypothesized No. of CE(s)	Eigenvalue	Trace Statistic	0.05 Critical Value	Prob.**
None *	0.618655	33.13494	29.79707	0.0199
At most 1	0.516158	14.81796	15.49471	0.0631
At most 2	0.052470	1.024032	3.841466	0.3116

Trace test indicates 1 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level
* denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level
**MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values

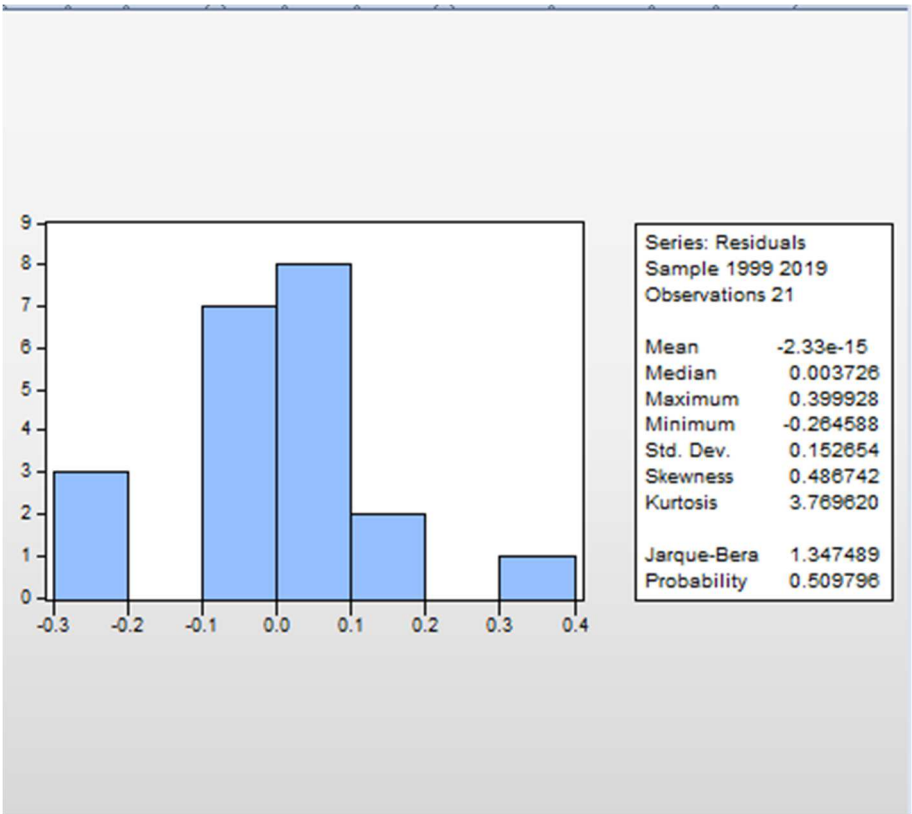
- **Estimation en présence des réformes**

Dependent Variable: LN_IS
Method: Least Squares
Date: 12/25/20 Time: 00:24
Sample (adjusted): 1999 2019
Included observations: 21 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-7.296095	0.768596	-9.492761	0.0000
LN_PIB_T_1	1.276634	0.092528	13.79732	0.0000
DI	0.276260	0.128410	2.151383	0.0453

R-squared	0.932730	Mean dependent var	3.383890
Adjusted R-squared	0.925256	S.D. dependent var	0.588571
S.E. of regression	0.160912	Akaike info criterion	-0.684360
Sum squared resid	0.466066	Schwarz criterion	-0.535143
Log likelihood	10.18578	Hannan-Quinn criter.	-0.651976
F-statistic	124.7901	Durbin-Watson stat	1.819662
Prob(F-statistic)	0.000000		

- **Test de vérification**



Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

F-statistic	0.268253	Prob. F(1,17)	0.6112
Obs*R-squared	0.326223	Prob. Chi-Square(1)	0.5679

Heteroskedasticity Test: White

F-statistic	4.894065	Prob. F(4,16)	0.0090
Obs*R-squared	11.55550	Prob. Chi-Square(4)	0.0210
Scaled explained SS	11.75670	Prob. Chi-Square(4)	0.0193

Annexe 3 : Modèle 2

- **Test de stationnarité sur les variables en niveau**

Augmented Dickey-Fuller Unit Root Test on LN_TVA

Null Hypothesis: LN_TVA has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-3.458479	0.0705
Test critical values:	1% level	-4.467895	
	5% level	-3.644963	
	10% level	-3.261452	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Unit Root Test on LN_PIB_T

Null Hypothesis: LN_PIB_T has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-3.167418	0.1188
Test critical values:	1% level	-4.498307	
	5% level	-3.658446	
	10% level	-3.268973	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Unit Root Test on DI01

Null Hypothesis: DI01 has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-3.099663	0.1317
Test critical values:	1% level	-4.467895	
	5% level	-3.644963	
	10% level	-3.261452	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

- **Test de stationnarité en différence première**

Augmented Dickey-Fuller Unit Root Test on D(LN_TVA)

Null Hypothesis: D(LN_TVA) has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-5.404106	0.0019
Test critical values:	1% level	-4.532598	
	5% level	-3.673616	
	10% level	-3.277364	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations
and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Unit Root Test on D(DI01)

Null Hypothesis: D(DI01) has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-5.643700	0.0010
Test critical values:	1% level	-4.498307	
	5% level	-3.658446	
	10% level	-3.268973	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Unit Root Test on D(LN_PIB_T)

Null Hypothesis: D(LN_PIB_T) has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-4.408066	0.0127
Test critical values:	1% level	-4.532598	
	5% level	-3.673616	
	10% level	-3.277364	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 19

- **Test de cointegration sur les variables en absence des réformes**

Johansen Cointegration Test

Date: 12/25/20 Time: 00:58
Sample (adjusted): 2000 2019
Included observations: 20 after adjustments
Trend assumption: Linear deterministic trend
Series: LN_TVA LN_PIB_T
Lags interval (in first differences): 1 to 1

Unrestricted Cointegration Rank Test (Trace)

Hypothesized No. of CE(s)	Eigenvalue	Trace Statistic	0.05 Critical Value	Prob.**
None *	0.542036	16.70437	15.49471	0.0327
At most 1	0.052809	1.085100	3.841466	0.2976

Trace test indicates 1 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level
* denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level
**MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values

- **Estimation sur les variables en absence des réformes**

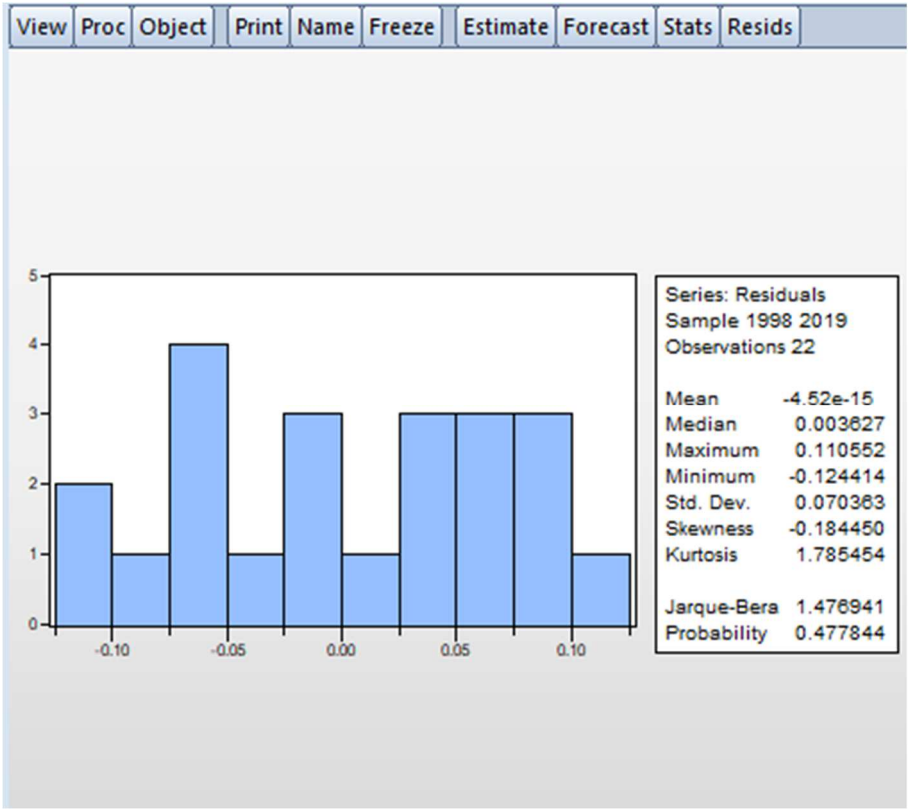
View | Proc | Object | Print | Name | Freeze | Estimate | Forecast | Stats | Resids

Dependent Variable: LN_TVA
Method: Least Squares
Date: 12/25/20 Time: 01:01
Sample: 1998 2019
Included observations: 22

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-9.907082	0.304436	-32.54242	0.0000
LN_PIB_T	1.697955	0.036297	46.77971	0.0000

R-squared	0.990943	Mean dependent var	4.316178
Adjusted R-squared	0.990491	S.D. dependent var	0.739366
S.E. of regression	0.072100	Akaike info criterion	-2.335013
Sum squared resid	0.103969	Schwarz criterion	-2.235828
Log likelihood	27.68515	Hannan-Quinn criter.	-2.311648
F-statistic	2188.341	Durbin-Watson stat	1.733655
Prob(F-statistic)	0.000000		

- **Test de verificatuion**



Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

F-statistic	0.191434	Prob. F(1,19)	0.6667
Obs*R-squared	0.219449	Prob. Chi-Square(1)	0.6395

Heteroskedasticity Test: White

F-statistic	0.802032	Prob. F(2,19)	0.4630
Obs*R-squared	1.712741	Prob. Chi-Square(2)	0.4247
Scaled explained SS	0.555901	Prob. Chi-Square(2)	0.7573

- **Test de cointégration sur les variables en présence des réformes**

Johansen Cointegration Test

Date: 12/25/20 Time: 01:09
Sample (adjusted): 2000 2019
Included observations: 20 after adjustments
Trend assumption: Linear deterministic trend
Series: LN_TVA LN_PIB_T DI01
Lags interval (in first differences): 1 to 1

Unrestricted Cointegration Rank Test (Trace)

Hypothesized No. of CE(s)	Eigenvalue	Trace Statistic	0.05 Critical Value	Prob.**
None	0.598272	25.48396	29.79707	0.1449
At most 1	0.266652	7.244338	15.49471	0.5494
At most 2	0.050749	1.041643	3.841466	0.3074

Trace test indicates no cointegration at the 0.05 level
* denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level
**MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values

- **Estimation sur les variables en présence des réformes**

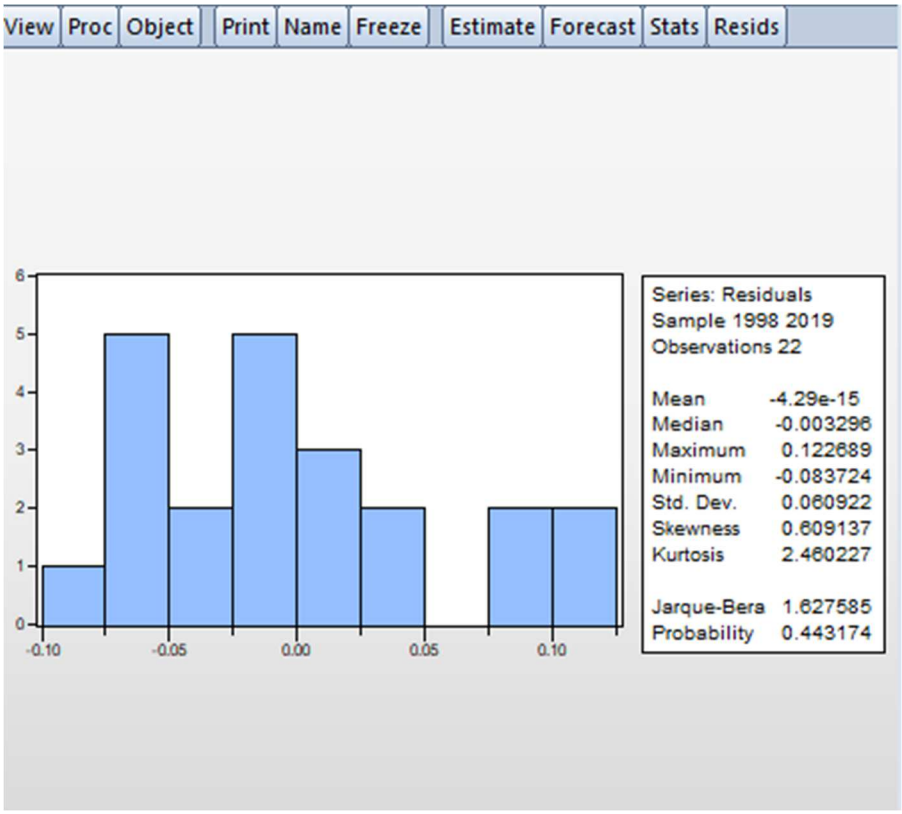
View | Proc | Object | Print | Name | Freeze | Estimate | Forecast | Stats | Resids

Dependent Variable: LN_TVA
Method: Least Squares
Date: 12/25/20 Time: 01:11
Sample: 1998 2019
Included observations: 22

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-9.662187	0.287380	-33.62168	0.0000
LN_PIB_T	1.665701	0.034692	48.01344	0.0000
DI01	0.079458	0.031544	2.518962	0.0209

R-squared	0.993211	Mean dependent var	4.316178
Adjusted R-squared	0.992496	S.D. dependent var	0.739366
S.E. of regression	0.064048	Akaike info criterion	-2.532253
Sum squared resid	0.077940	Schwarz criterion	-2.383475
Log likelihood	30.85479	Hannan-Quinn criter.	-2.497206
F-statistic	1389.770	Durbin-Watson stat	1.644499
Prob(F-statistic)	0.000000		

- **Test de verification**



Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

F-statistic	0.466086	Prob. F(1,18)	0.5035
Obs*R-squared	0.555282	Prob. Chi-Square(1)	0.4562

Heteroskedasticity Test: White

F-statistic	1.321501	Prob. F(4,17)	0.3020
Obs*R-squared	5.218167	Prob. Chi-Square(4)	0.2656
Scaled explained SS	2.841647	Prob. Chi-Square(4)	0.5847

Annexe 4 : Base des données

Années	PIB t	TVA t	IS t	PIB t-1
1998	2005,07	18,987	16,927	
1999	2247,96	22,742	16,621	2005,07
2000	2479,62	27,053	10,309	2247,96
2001	2664	32,633	11,216	2479,62
2002	2890,32	41,875	16,074	2664
2003	3076,48	40,775	17,287	2890,32
2004	3259,04	49,738	20,433	3076,48
2005	3449,27	53,626	22,175	3259,04
2006	3658,89	55,311	21,394	3449,27
2007	3909,98	63,104	29,022	3658,89
2008	4365,33	77,700	26,699	3909,98
2009	4580,01	85,941	27,805	4365,33
2010	4718,03	91,215	25,260	4580,01
2011	5039,21	105,153	34,038	4718,03
2012	5688,29	107,474	33,292	5039,21
2013	6182,56	122,514	44,434	5688,29
2014	6559,33	144,894	50,200	6182,56
2015	6732,81	163,691	60,435	6559,33
2016	7005,23	148,843	76,086	6732,81
2017	7375,3	196,266	50,800	7005,23
2018	7915,66	225,518	56,370	7375,3
2019	8432,25	217,054	77,567	7915,66

Années	lnpib t	ln pib t-1	ln TVA	ln IS	Di	di
1998	7,60343425		2,94374783	2,82888882	0	0
1999	7,71777842	7,60343425	3,12421103	2,81063882	0	0
2000	7,8158606	7,71777842	3,29781622	2,33304567	0	0
2001	7,88758403	7,8158606	3,48533337	2,41731378	0	0
2002	7,9691225	7,88758403	3,73467817	2,77719239	0	0
2003	8,03154137	7,9691225	3,70806053	2,84993791	0	0
2004	8,08918795	8,03154137	3,90676737	3,01712932	0	0
2005	8,14591789	8,08918795	3,98202821	3,0989475	0	0
2006	8,2049151	8,14591789	4,01296441	3,06312287	0	0
2007	8,27128754	8,2049151	4,14478663	3,36806213	0	1
2008	8,38144907	8,27128754	4,35284883	3,28463277	0	1
2009	8,42945646	8,38144907	4,45366096	3,32522741	0	1
2010	8,45914662	8,42945646	4,51322071	3,22921014	0	1
2011	8,5250046	8,45914662	4,65542118	3,52747233	0	0
2012	8,64616495	8,5250046	4,67724917	3,50531545	0	0
2013	8,7294877	8,64616495	4,80822791	3,79400315	0	0
2014	8,78864374	8,7294877	4,97600322	3,91601947	0	0
2015	8,81474787	8,78864374	5,09798188	4,10156138	1	1
2016	8,85441229	8,81474787	5,00289428	4,33186323	1	0
2017	8,90589186	8,85441229	5,27947139	3,92790467	0	1
2018	8,97659835	8,90589186	5,41839852	4,03194239	0	1
2019	9,03981892	8,97659835	5,38014586	4,35113882	0	0

Table des matières

AVERTISSEMENT ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS vii
LISTE DES TABLEAUX ix
LISTE DES GRAPHIQUES ix
SOMMAIRE x
INTRODUCTION 1
CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE 3
Section 1 : Présentation de la Direction Générale des Impôts 4
1- Compétences et Missions de la Direction Générale des Impôts 4
2-Fonctionnement et Organisation 6
Section 2 : Déroulement de stage 10
1- Présentation de la Direction d'accueil 10
2- Travaux exécutés 10
CHAPITRE 2 : CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE 11
Section 1 : Problématique, objectifs et hypothèses 12
1- Problématique 12
2- Objectifs et hypothèses de recherche 14
Section 2 : Revue de la littérature et méthodologie de recherche 15
1- Revue de la littérature 15
2- Méthodologie de recherche 24
CHAPITRE 3 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS 31
Section 1 : Présentation des résultats 32
1- Analyse descriptive 32
2- Présentation des résultats 34
Section 2 : Analyses des résultats 44
1- Modèle 1 44
2- Modèle 2 44
3- Analyse comparative 44
4- Vérification et validation des hypothèses 45
5- Suggestions 45
CONCLUSION 46
Références bibliographiques 47
ANNEXES a
Table des matières p